



CANADIAN ASSOCIATION OF BASKETBALL OFFICIALS
ASSOCIATION CANADIENNE DES ARBITRES DE BASKET-BALL

MANUEL D'INTERPRÉTATION FIBA

CRÉÉ ET MIS À JOUR PAR

Paul Deshaies
Interprète national de l'ACAB

en coopération avec
Bill Denney, interprète provincial de BC
et
Seward Neilsen, interprète provincial de NB

Dernière mise à jour : 30 août 2011

L'objectif de ce document consiste à aider les officiels à comprendre comment les règles s'appliquent en situations de jeu. Il est disponible en ligne et est mis à jour sur une base régulière.

Si, après lecture de certaines parties de ce document, des incertitudes persistent à l'égard de l'application des règles, veuillez communiquer avec votre interprète régional ou provincial, ou encore avec l'interprète national pour les clarifier.

ARTICLE 1 Définitions

1-1 Lequel des deux paniers est le panier propre d'une équipe?

Une équipe défend son propre panier et attaque le panier de l'adversaire.

ARTICLE 2 Terrain de jeu

2-1 La ligne des 3 points fait-elle partie de la zone des 3 points?

Non.

2-2 La ligne centrale fait-elle partie de la zone arrière?

Oui.

2-3 Les lignes des demi-cercles de non charge font-elles partie des zones de non charge?

Non. Pour être dans le demi-cercle de non charge, un joueur doit avoir les deux pieds complètement à l'intérieur de la zone sans toucher la ligne.

ARTICLE 4 Équipes

4-1 A1 porte une éclisse de métal au doigt. L'éclisse est recouverte d'un capitonnage mou. L'arbitre statue que cet équipement n'est pas légal. L'arbitre a-t-il raison?

Oui.

4-2 Un joueur peut-il jouer s'il porte un membre artificiel fait de plastique à l'avant-bras?

La règle ne permet le port d'aucun objet dur sur la main, le poignet ou l'avant-bras. L'article 4.4.2 stipule:

Ne sont pas permis:

- *les protections, armatures ou moulures pour doigt, main, poignet, coude ou avant-bras, faites de cuir, plastique, plastique souple, métal ou toute autre substance dure, même recouverte d'un capitonnage mou.*

Par extension, le port d'un avant-bras complet fait d'une substance dure ne serait pas permis. Si un organisme souhaite permettre à une personne de jouer avec une prothèse à l'avant-bras, il le fait à ses propres risques. Si un accident survenait à un autre joueur alors qu'une règle n'a pas été respectée, des poursuites légales pourraient être intentées. Si la permission est quand même accordée, un capitonnage mou serait fortement recommandé.

4-3 Est-il permis à un joueur de porter un T-shirt, des manchettes de compression, une chemisette de compression avec des manches longues, ou un sous-vêtement avec des jambes courtes ou longues? Les règles FIBA ne permettent pas le port d'un T-shirt sous le maillot. Cependant, au Canada, vu qu'à certains niveaux de jeu, les uniformes ne sont pas toujours bien ajustés, le port du T-shirt est permis jusqu'au niveau juvénile (Secondaire 5). Le port du T-shirt n'est pas permis aux niveaux de jeu supérieurs à juvénile (Secondaire 5). Voici ce que dit la règles au sujet des vêtements de compression:

- *“Sont permis:*
 - *des manchettes de compression de la même couleur dominante que les maillots,*
 - *des sous-vêtements qui dépassent les shorts en autant qu'ils sont de la même couleur dominante que les shorts*

Ainsi, un sous-vêtement sous les shorts est permis en autant qu'il soit de la même couleur que les shorts. Vu que les manchettes de compression sont permises, par extension au Canada, il est permis de porter une chemisette de compression à longues manches en autant qu'elle soit de la même couleur que le maillot.

ARTICLE 5 Joueurs: blessure

- 5-1 Le jeu est interrompu à cause d'une blessure à A1 qui n'est pas en mesure de continuer immédiatement. L'équipe B prend un temps mort. À la fin du temps mort, A1 est prêt à jouer. Peut-il continuer à jouer?
Oui. Un joueur blessé qui a récupéré durant un temps mort de l'une ou l'autre équipe peut continuer à jouer.**
- 5-2 A5 se blesse. A10 entre au jeu pour remplacer A5. L'équipe A prend un temps mort. À la fin du temps mort, A5 a récupéré et est prêt à jouer. Permet-on à A5 de rentrer au jeu?
Non. Un joueur qui a été remplacé ne peut revenir au jeu avant que le ballon soit mort à nouveau, après une phase de marche du chronomètre de jeu.**

ARTICLE 6 Capitaines: fonctions et pouvoirs

6-1 A1 se mérite une faute technique. Le capitaine de l'équipe B est-il celui qui désigne le joueur qui tentera les lancers francs?

Non. Le tireur des lancers francs sera tout joueur sur le terrain ou remplaçant qui est entré au jeu, désigné par l'entraîneur B.

6-2 Qui est responsable d'aviser l'arbitre que son équipe conteste le résultat de la rencontre?

Le capitaine doit, immédiatement à la fin de la rencontre, informer l'arbitre si son équipe conteste le résultat de la rencontre et signer la feuille de marque dans l'espace marqué "Signature du capitaine en cas de réclamation".

6-3 Si le capitaine identifié quitte le jeu, doit-il y avoir un autre joueur sur le terrain qui agit comme capitaine?

Oui. Le capitaine au jeu sera désigné par l'entraîneur.

ARTICLE 7 Entraîneurs: fonctions et pouvoirs

- 7-1 Alors que le jeu est en cours, l'entraîneur adjoint peut-il se tenir debout si l'entraîneur chef est assis sur le banc d'équipe?
Non. Seulement l'entraîneur chef peut rester debout lorsque le jeu est en cours.**
- 7-2 Selon la règle, l'entraîneur de l'équipe locale (équipe A) devrait-il être le premier à soumettre sa liste de joueurs et à identifier les cinq joueurs partants de son équipe?
Oui.**
- 7-3 Le numéro de A5 est incorrectement inscrit sur la feuille de marque. L'erreur est découverte (a) avant le début de la rencontre, (b) après le début de la rencontre. Une faute technique sera-t-elle décernée à l'entraîneur A?
Non en (a) et (b). Le numéro correct sera inscrit sans pénalité.**
- 7-4 Si un joueur entraîneur commet une 5e faute et doit quitter le jeu, peut-il continuer à agir comme entraîneur?
Oui.**
- 7-5 Le joueur entraîneur A1 commet une 2e faute antisportive et est disqualifié. Peut-il rester au banc et continuer à agir comme entraîneur de son équipe?
Non. Il doit se retirer au vestiaire ou quitter le bâtiment. Il sera remplacé par l'entraîneur adjoint ou, faute d'un entraîneur adjoint, par le capitaine de l'équipe.**

ARTICLE 8 Temps de jeu, score nul et prolongations

8-1 Lors de l'entre-deux initial, l'intervalle de jeu se termine-t-il au moment où le ballon est tapé légalement par un des sauteurs?

Non. L'intervalle de jeu finit au moment où l'arbitre lance le ballon.

8-2 Au début de la rencontre, l'arbitre entre dans le cercle pour administrer l'entre-deux entre les sauteurs A1 et B2. (a) Avant que le ballon soit lancé par l'arbitre, (b) Après que le ballon soit lancé, mais avant qu'il soit tapé, (c) Après que le ballon soit tapé légalement, B2 pousse A2. L'arbitre décerne une faute personnelle à B2. Est-ce correct ?

Non, en (a). Oui, en (b) et (c). En (a), la faute est commise durant l'intervalle de jeu. Toutes les fautes durant un intervalle de jeu sont des fautes techniques. En (b) et (c), l'intervalle de jeu est terminé. La faute s'est donc produite durant le temps de jeu et constitue une faute personnelle.

ARTICLE 9 Commencement et fin d'une période ou de la rencontre

9-1 Quand commence une rencontre?

Une rencontre commence lorsque le ballon devient vivant et que l'intervalle de jeu finit, c'est-à-dire lorsque le ballon est lancé par l'arbitre lors de l'entre-deux..

9-2 Quand finit l'intervalle de jeu au début des périodes autres que la 1^e période?

Lorsque le ballon est à la disposition du joueur qui fait la remise en jeu au début de la période.

9-3 L'équipe A inscrit sept joueurs sur la feuille de marque, mais seulement quatre d'entre eux sont présents à l'heure prévue pour le début de la rencontre. L'entraîneur A dit à l'arbitre que les joueurs manquants sont sur le point d'arriver. La rencontre peut-elle commencer avant que l'équipe A ait cinq joueurs présents et prêts à jouer?

Non. La rencontre ne peut débuter si l'une des équipes ne dispose pas de cinq joueurs prêts à jouer.

9-4 Si une prolongation doit se jouer, les équipes continueront-elles d'attaquer le même panier que celui qu'elles attaquaient durant la deuxième demie?

Oui. La prolongation est considérée comme une continuation de la 4^e période.

ARTICLE 10 Statuts du ballon

- 10-1 A4 relâche un tir au panier. Le signal des 24 secondes retentit après quoi B4 dévie le ballon qui est encore dans sa trajectoire ascendante. Le ballon devient-il mort immédiatement?
Oui.**
- 10-2 Suite à un tir de A4, le ballon bondit au-dessus de l'anneau lorsque A5 commet une faute. Le ballon entre ensuite dans le panier. Le panier compte-t-il ?
Oui. Le ballon ne devient pas mort et le panier compte si le ballon est en l'air lors d'un tir et qu'un officiel siffle. Aucun joueur ne peut toucher au ballon après qu'il a touché l'anneau et peut encore entrer dans le panier.**
- 10-3 Alors que A1 est en train de tirer au panier, A2 et B2 commettent une double faute. Ensuite, dans un geste continu, A1 relâche le ballon et le ballon entre dans le panier. Le panier compte-t-il?
Non. (Voir aussi Article 16)**
- 10-4 Le ballon devient-il toujours mort lorsque le signal des 24 secondes retentit?
Non. Le ballon ne devient pas mort et le panier compte si réussi, lorsque le ballon est en l'air lors d'un tir au panier et que le signal des 24 secondes retentit.**
- 10-5 Vers la fin d'une période, A1 tente un tir au panier. A1 relâche le ballon et le signal de fin de période retentit. Alors que le ballon est toujours dans sa trajectoire ascendante, B1 touche le ballon. Le ballon entre ensuite dans le panier. Le panier compte-t-il ?
Non. Le ballon qui est en l'air lors d'un tir devient mort lorsque touché par un joueur de l'une ou l'autre équipe après que le signal de fin de période ait retenti.**
- 10-6 A1 relâche le ballon sur un tir au panier. Le signal des 24 secondes retentit et, ensuite, B1 touche le ballon dans sa trajectoire ascendante. Le ballon entre dans le panier. L'officiel annule le panier et décrète une violation des 24 secondes. L'officiel a-t-il raison?
Oui. Le ballon est devenu mort lorsque touché par B1 après qu'ait retenti la signal des 24 secondes.**
- 10-7 Vers la fin d'une période, B4 commet une faute sur A4 alors que ce dernier tente un tir au panier de 2 points. Le signal de fin de période retentit. Après le signal, A4 continue son action de tirer et relâche le ballon. Le ballon entre dans le panier. L'officiel doit-il annuler le panier et accorder deux lancers francs à A4?
Oui. Le ballon est devenu mort, car le signal a retenti avant que le ballon soit relâché. Le panier ne peut donc pas compter. Cependant, La faute sur A4 s'est produite alors qu'il était dans l'action de tirer au panier. Il a donc droit à 2 lancers francs qui seront tentés immédiatement à la fin de la période.**

- 10-8** Lors de l'entre-deux initial, le ballon devient-il vivant dès que l'arbitre entre dans le cercle pour administrer l'entre-deux?
Non. Le ballon devient vivant lorsque lancé par l'arbitre.
- 10-9** Une remise en jeu est accordée à l'équipe A. Le ballon est remis à A1 pour la remise en jeu. Le ballon est-il alors vivant?
Oui. Lors d'une remise en jeu, le ballon devient vivant lorsqu'il est à la disposition du joueur qui effectue la remise en jeu.
- 10-10** Le délai des 24 secondes expire et le signal retentit alors que l'équipe A est en contrôle du ballon. Le ballon devient-il mort immédiatement?
Oui.

ARTICLE 11 Position d'un joueur et d'un arbitre

11-1 Une passe imprécise de A1 depuis sa zone avant est sur le point de retourner en zone arrière lorsque A2 saute depuis sa zone avant, dévie le ballon vers la zone avant et, après avoir relâché le ballon alors qu'il est toujours en l'air, retombe en zone arrière. Le ballon bondit une fois en zone avant de l'équipe A et est repris par A3. Est-ce un jeu légal?

Oui. Un joueur qui saute maintient la position qu'il avait au moment de sauter jusqu'à ce qu'il retombe au sol. Même s'il retombe éventuellement en zone arrière, A2 qui avait sauté depuis sa zone avant, était toujours en zone avant au moment de toucher le ballon. Le ballon n'est donc jamais retourné en zone arrière.

11-2 Une passe de A1 depuis sa zone arrière touche un arbitre qui est à cheval sur la ligne médiane. Le ballon est-il allé en zone avant?

Oui. (Voir aussi le cas 28-11)

ARTICLE 12 Entre-deux et possession alternée

- 12-1** La flèche de possession favorise l'équipe A. Avant le début de la 1re prolongation, l'entraîneur A se mérite une faute technique. Le jeu reprendra-t-il par une remise en jeu de l'équipe A après les lancers francs?
Non. La prolongation commencera par une remise en jeu de l'équipe B à la mi-terrain après les lancers francs.
- 12-2** A4 et B4 tiennent fermement le ballon. En tentant de soutirer le ballon à B4, A4 touche une limite du terrain. La flèche de possession favorise l'équipe A. L'équipe B se verra-t-elle accorder une remise en jeu à cause d'une violation de hors-jeu de l'équipe A ?
Non. Lorsque deux adversaires ont une prise ferme sur le ballon de sorte qu'aucun des deux ne peut en prendre le contrôle sans rudesse indue, c'est une situation d'entre-deux. Si l'un des joueurs touche une limite du terrain ou déplace ses pieds en tentant de soutirer le ballon, on doit siffler l'entre-deux plutôt qu'une violation de l'un ou l'autre joueur. (Voir aussi le cas 12-8)
- 12-3** Au début de la rencontre, le sauteur A1 tape le ballon directement hors-limite et une remise en jeu est accordée à l'équipe B. Lors de la remise en jeu par B2, A2 est le premier joueur à prendre le contrôle du ballon sur la surface de jeu. La flèche de possession favorisera-t-elle l'équipe B ?
Oui. L'équipe qui ne prend pas le contrôle du ballon vivant sur la surface de jeu après l'entre-deux bénéficiera de la première possession alternée..
- 12-4** Lors de l'entre-deux en début de rencontre, le sauteur A1 tape le ballon directement hors-limite. Alors que B1 tient le ballon pour la remise en jeu, A2 commet une faute antisportive contre B2. Après les lancers francs de B2, la remise en jeu de B4 est contrôlée en premier sur la surface de jeu par A3. L'équipe A bénéficiera-t-elle de la prochaine possession alternée ?
Oui. L'équipe B a été la première à prendre le contrôle du ballon vivant sur la surface de jeu lors du premier lancer franc de B2.
- 12-5** Lors de l'entre-deux initial entre A1 et B1, le ballon est tapé légalement et il est contrôlé simultanément par A5 et B5, provoquant une situation d'entre-deux. Tiendra-t-on un nouvel entre-deux impliquant les sauteurs originaux A1 et B1 ?
Non. A5 et B5 prendront part au nouvel entre-deux au cercle central.
- 12-6** Au moment où le signal annonce la fin de la 1re période, B1 commet une faute antisportive sur A1. La flèche de possession favorise l'équipe B. La 2e période commencera-t-elle par une remise en jeu de l'équipe B en vertu de la possession alternée ?
Non. La période commencera par une remise en jeu de l'équipe A comme partie de la sanction pour la faute antisportive de B1. La flèche de possession continuera de favoriser l'équipe B .

- 12-7** La remise en jeu de A1 selon la possession alternée se coince directement entre le panier et le panneau. Par conséquent, l'équipe B se verra-t-elle accorder une remise en jeu selon la possession alternée?
Oui. La remise en jeu selon la possession alternée se termine et une nouvelle situation d'entre-deux survient au moment où le ballon se coince entre le panier et le panneau. Ainsi, l'équipe A a complété sa remise en jeu de possession alternée et la flèche favorise maintenant l'équipe B. L'équipe B se voit accorder la remise en jeu à cause de cette nouvelle situation d'entre-deux.
- 12-8** A1 et B1 tiennent fermement le ballon. En tentant de soutirer le ballon à B1, A1 déplace ses deux pieds. L'officiel doit-il décréter un entre-deux?
Oui. Lorsque deux adversaires ont une prise ferme sur le ballon de sorte qu'aucun des deux ne peut en prendre le contrôle sans rudesse induite, c'est une situation d'entre-deux. Si l'un des joueurs touche une limite du terrain ou déplace ses pieds en tentant de soutirer le ballon, on doit siffler l'entre-deux plutôt qu'une violation de l'un ou l'autre joueur. (Voir aussi le cas 12-2)
- 12-9** Au cours d'une remise en jeu par l'équipe A en vertu de la possession alternée, A1 se mérite une faute pour un écran illégal. L'équipe A perd-elle son droit à la flèche de possession?
Non. Si une faute est commise durant une remise en jeu de possession alternée, l'équipe qui fait la remise en jeu ne perd pas son droit à la prochaine possession.
- 12-10** Une remise en jeu est accordée à l'équipe A selon la possession alternée. En faisant la remise en jeu, A1 commet une violation. L'arbitre indique au marqueur de changer la flèche de direction en faveur de l'équipe B. L'équipe B complète la remise en jeu. La flèche de possession doit-elle maintenant favoriser l'équipe A?
Non. L'équipe A a perdu son droit à la possession en commettant une violation lors de la remise en jeu. La prochaine possession appartiendra à l'équipe B
- 12-11** Avec 15 secondes apparaissant à l'appareil des 24 secondes, le tir de A5 se coince entre le panier et le panneau. La flèche de possession favorise l'équipe B. L'officiel indique à l'opérateur des 24 secondes de replacer l'appareil à 24 secondes. L'officiel a-t-il raison?
Oui. L'équipe B prend un nouveau contrôle du ballon.

ARTICLE 13 Comment jouer le ballon

13-1 B1 dévie une passe de A1 avec son poing. Est-ce correct?

Non. Un joueur ne doit pas courir avec le ballon, le botter ou le bloquer de façon délibérée avec n'importe quelle partie de la jambe ou le frapper du poing.

13-2 Lors d'une situation de rebond, A1 frappe délibérément le ballon de la tête. Est-ce correct?

Non. Le ballon ne doit être joué qu'avec les mains.

13-3 A1 bloque délibérément une passe de A1 avec la cuisse. Est-ce correct?

Non. Un joueur ne doit pas courir avec le ballon, le botter ou le bloquer de façon délibérée avec n'importe quelle partie de la jambe ou le frapper du poing.

13-4 A1 termine son dribble. Il fait rouler le ballon vers A1 qui l'attrape. Est-ce correct?

Oui. Le ballon peut être passé, lancé, tapé, roulé ou dribblé dans n'importe quelle direction.

ARTICLE 14 Contrôle du ballon

- 14-1 A1 saute et décoche un tir au panier. Après avoir relâché le ballon, A1 retombe au sol à un pied et charge sur B1 qui occupe une position légale. La faute de A1 est-elle une faute en contrôle d'équipe ?**
Non. Le contrôle d'équipe s'est terminé lorsque le ballon a été relâché lors du tir de A1.
- 14-2 Le contrôle d'équipe et le geste de tirer se terminent-ils toujours au même moment?**
Non. Lors d'un tir au panier, le contrôle d'équipe se termine lorsque le ballon quitte les mains du tireur. Si le tireur a sauté, l'action de tirer se termine lorsqu'il retourne à deux pieds au sol.
- 14-3 A3 tient le ballon hors-limite pour une remise en jeu. A4 commet une faute sur B4. C'est la 5e faute de l'équipe A dans la période. Accorde-t-on deux lancers francs à B4?**
Non. La faute de A4 est une faute par un joueur de l'équipe en contrôle. (Voir aussi l'article 41)
- 14-4 Est-il possible qu'une équipe soit en contrôle du ballon alors que le chronomètre de jeu est arrêté?**
Oui. Il y a contrôle d'équipe durant un lancer franc et une remise en jeu.

ARTICLE 15 Joueur en action de tirer

15-1 A1 saute pour tenter un tir. Il relâche le ballon, retombe au sol à un pied et une faute est alors commise contre lui par B1. La faute a-t-elle été commise durant l'action de tirer??

Oui. Un joueur qui saute pour tenter un tir est dans l'action de tirer tant qu'il n'est pas retombé au sol à deux pieds.

ARTICLE 16 Panier réussi et sa valeur

- 16-1** Lors d'un dernier lancer franc de A4, après que le ballon ait frappé l'anneau, le joueur défensif B4 tape accidentellement le ballon dans le panier en tentant de taper le ballon loin du panier. L'arbitre compte le lancer franc et crédite A4 d'un point. Est-ce correct ?
Non. Le lancer franc s'est terminé lorsque le ballon a frappé l'anneau. On doit compter deux points qui sont crédités au capitaine de l'équipe A .
- 16-2** Alors qu'il n'y a pas de contrôle d'équipe, A5 fait par inadvertance passer le ballon dans le panier par-dessous. Les officiels doivent-ils accorder le ballon pour une remise en jeu à l'équipe qui a droit à la prochaine possession alternée ?
Non. Faire passer le ballon dans le panier par-dessous constitue une violation. La remise en jeu est accordée à l'équipe B.
- 16-3** On accorde une remise en jeu à l'équipe A avec 0:00.2 ou 0:00.1 au chronomètre de jeu. A2 fait la remise en jeu vers A4 qui a sauté et smashe (dunk) le ballon directement dans le panier. Doit-on accorder le panier?
Oui. Si le chronomètre de jeu affiche 0:00.2 ou 0:00.1, la seule façon de marquer un panier est de taper ou smasher le ballon directement.
- 16-4** Alors que A1 est dans l'action de tirer au panier, A2 et B2 commettent une double faute. A1, dans un mouvement continu, relâche ensuite le ballon et le ballon entre dans le panier. Le panier doit-il compter?
Non. Si une infraction est commise par un coéquipier d'un joueur dans l'action de tirer avant que le ballon soit relâché, le ballon devient mort immédiatement et aucun point ne peut être marqué.. (Voir aussi l'article 10)
- 16-5** Suite à un tir de A1, le ballon est dans le panier au moment où A2 touche l'anneau. Le ballon traverse le panier. Le panier doit-il compter?
Oui
- 16-6** A1 tente un tir depuis la zone des 3 points. Le défenseur B4 saute depuis la zone des 2 points et dévie le ballon alors qu'il est dans sa trajectoire ascendante. Le ballon entre dans le panier. Crédite-t-on A1 de 3 points?
Non. Le fait que B4 ait touché le ballon dans la zone des 2 points change le tir de A1 en un tir de 2 points. La valeur d'un panier est déterminée par la position du joueur qui a touché le ballon en dernier avant qu'il entre dans le panier (Interprétation FIBA).

ARTICLE 17 Remise en jeu

- 17-1** Au cours des 2 dernières minutes de la rencontre, A1 commet une violation de marcher en tentant un tir en foulée. L'équipe A prend un temps mort. Après le temps mort, la remise en jeu se fera-t-elle à la ligne de remise en jeu en zone avant de l'équipe B ?
Non. C'est seulement lorsqu'une équipe a droit à une remise en jeu dans sa zone arrière et que cette équipe prend un temps mort au cours des 2 dernières minutes de la rencontre que la remise en jeu se fait à la ligne de remise en jeu en zone avant de cette équipe. Ici, l'équipe B a droit à une remise en jeu dans sa zone arrière, mais c'est l'équipe A prend un temps mort.
- 17-2** B1 commet une faute sur A1 alors que ce dernier tente un tir de 2 points. La faute de B1 est jugée antisportive. Le tir de A1 n'est pas réussi. L'officiel doit-il accorder deux lancers francs à A1 suivis d'une remise en jeu à l'endroit le plus près du point d'infraction ?
Non. Après les lancers francs accordés pour une faute antisportive, la remise en jeu se fait au prolongement de la ligne du centre, du côté opposé à la table.
- 17-3** Après un panier marqué par l'équipe A, aucun joueur de l'équipe B ne s'efforce de prendre le ballon pour une remise en jeu et retarde délibérément la reprise du jeu. L'arbitre devrait-il déposer le ballon au sol derrière la ligne de fond de l'équipe B et commencer un décompte de 5 secondes ?
Oui.
- 17-4** Avec 1:39 à jouer à la 4e période, l'équipe A se voit accorder une remise en jeu en zone arrière. L'équipe A prend un temps mort. La remise en jeu se fera-t-elle au prolongement de la ligne du centre du côté opposé à la table ?
Non. La remise en jeu se fera à la ligne des remise en jeu en zone avant de l'équipe A.
- 17-5** En faisant une remise en jeu, A4 donne le ballon de main à main à A5 qui est sur la surface de jeu. Est-ce une violation ?
Oui. Le joueur qui fait la remise en jeu doit **passer** le ballon directement sur la surface de jeu.
- 17-6** L'appareil des 24 secondes doit-il être remis à 24 si le ballon frappe directement l'anneau lors d'une remise en jeu ?
Non. (Interprétations FIBA, Énoncé 6))
- 17-7** Avec 1:24 à jouer à la 4e période, B1 capte un rebond défensif, mais commet une violation de marcher sous le panier près de la ligne de fond dans sa zone arrière. L'équipe A prend un temps mort. La remise en jeu se fera-t-elle à la ligne de remise en jeu en zone avant de l'équipe A ?
Non. L'équipe A a droit à une remise en jeu en zone avant et non pas en zone arrière.

- 17-8** Avec moins de 2 minutes à jouer dans la 4e période, B5 commet une faute antisportive sur A5 qui dribble dans sa zone arrière. L'équipe A prend un temps mort. Après les lancers francs, la remise en jeu se fera-t-elle au prolongement de la ligne centrale du côté opposé à la table?
Oui. S'il n'y a pas d'autre sanction à administrer après les lancers francs accordés pour une faute technique, antisportive ou disqualifiante, la remise en jeu se fait au prolongement de la ligne du centre, indépendamment du moment de la rencontre ou du fait qu'un temps mort ait été pris. (Voir aussi le cas 29-8)
- 17-9** A1 tient le ballon pour une remise en jeu. A1 tient le ballon au-delà du plan de la ligne délimitant le terrain et B1 tape le ballon hors des mains de A1. Le geste de B1 est-il légal?
Non. B1 retarde la remise en jeu et devrait être averti de ne pas répéter un tel geste qui pourrait lui mériter une faute technique en cas de récidive. (Voir aussi le cas 17-13)
- 17-10** Pendant sa remise en jeu, A1 se déplace latéralement d'un petit pas dans une direction le long de la ligne délimitant le terrain et revient au point original. Les déplacements de A1 couvrent au total moins d'un mètre. A1 a-t-il commis une violation pour s'être déplacé dans plus d'une direction?
Non. Le joueur qui fait la remise en jeu peut se déplacer le long de la ligne délimitant le terrain dans une ou dans les deux directions en autant que la distance totale des déplacements ne dépasse pas 1 mètre.
- 17-11** A1 marque un panier. B1 prend le ballon et sort derrière la ligne de fond pour la remise en jeu. B1 fait une passe rebond hors du terrain à B2 qui se trouve aussi hors du terrain. B2 passe ensuite à B3 sur la surface de jeu. Est-ce légal?
Oui, en autant que le tout ne prenne pas plus de 5 secondes.
- 17-12** Après les lancers francs accordés à A1 pour une faute antisportive de B1, A2 a le ballon hors du terrain, à cheval sur la ligne médiane, pour la remise en jeu. A2 lance le ballon sur la surface de jeu. Le ballon va directement hors-jeu derrière la ligne de fond dans la zone avant de l'équipe A, sans toucher personne sur la surface de jeu. Les officiels doivent-ils accorder une remise en jeu à l'équipe B au point de la remise en jeu originale et l'équipe B pourra-t-elle lancer le ballon indifféremment en zone avant ou arrière ?
Oui.
- 17-13** A1 a le ballon pour une remise en jeu. A1 tient le ballon au-delà du plan de la ligne délimitant le terrain et B2 agrippe le ballon de sorte que A1 et B1 ont une prise ferme sur le ballon. S'agit-il d'une situation d'entre-deux?
Non. B1 a commis une violation pour avoir empêché la remise en jeu. (Voir aussi le cas 17-9)
- 17-14** Pendant une remise en jeu de la ligne de touche en zone arrière, près de la ligne médiane, A4 fait un pas vers la zone avant et relâche une passe à A5 qui se trouve en zone arrière. Au moment de relâcher le ballon, A4 était en zone avant. S'agit-il d'une violation de retour en zone?
Non. (Voir aussi l'article 30)

17-15 Avec 1:35 à jouer en 4e période, en tentant un tir en foulée, A1 charge sur B1 avant de relâcher le ballon. A1 relâche ensuite le ballon et son tir est réussi. L'arbitre décrète une faute en contrôle d'équipe et annule le panier. L'équipe B prend un temps mort. Après le temps mort, la remise en jeu se fera-t-elle au prolongement de la ligne des lancers francs en zone arrière de l'équipe B?

Non. La remise en jeu se fera à la ligne de remise en jeu en zone avant de l'équipe B.

17-16 Lors d'une remise en jeu derrière la ligne de fond, A4 lance le ballon par-dessus le panneau depuis l'arrière de celui-ci. S'agit-il d'une violation?

Non.

17-17 Alors qu'il dribble dans la zone réservée vers le panier une faute est commise contre A1 juste avant qu'il ne commence l'action de tirer. A1 continue son mouvement et relâche le ballon qui entre dans le panier. L'arbitre refuse le panier et accorde une remise en jeu à l'équipe A. La remise en jeu de l'équipe A se fera-t-elle au prolongement de la ligne de lancer franc?

Non. L'article 17.2.6 qui stipule: *“Chaque fois que le ballon pénètre dans le panier mais que le panier ou le lancer franc n'est pas valable, la remise en jeu consécutive doit être effectuée à hauteur de la ligne de lancer franc prolongée”*, s'applique à une annulation d'un panier causée par une infraction de l'équipe à l'attaque qui résulte en une remise en jeu par l'équipe en défense dans sa zone arrière.

ARTICLE 18 Temps mort

- 18-1 A1 commet une faute antisportive sur B1. B1 rate les deux lancers francs. Avant que le ballon soit à la disposition de l'équipe B pour la remise en jeu, l'entraîneur A demande un temps mort. Le temps mort doit-il être accordé ?**
Oui. Une occasion de temps mort se termine lorsque le ballon est à la disposition du joueur qui fait la remise en jeu.
- 18-2 Chaque équipe a-t-elle droit à un seul temps mort dans chacune des trois premières périodes ?**
Non. Chaque équipe a droit à deux temps morts en première demie et à trois temps morts en seconde demie.
- 18-3 Avec la marque égale vers la fin de la 4e période, une faute est commise sur A3 et le signal de fin de période retentit. C'est la 5e faute de l'équipe B dans la période. Deux lancers francs sont accordés à A3. L'entraîneur B demande un temps mort. Doit-il être accordé ?**
Non. La période est terminée. Un temps mort ne peut être accordé durant un intervalle de jeu. Les lancers francs sont tentés immédiatement. Si l'un ou l'autre lancer est réussi, la rencontre est finie. Si aucun des lancers francs n'est réussi, il y aura une prolongation.
- 18-4 L'équipe A marque un panier. Avant que le ballon soit à la disposition d'un joueur de l'équipe B pour la remise en jeu, l'entraîneur A demande un temps mort. Le temps mort doit-il être accordé à ce moment ?**
Non. Après un panier, seule l'équipe contre laquelle le panier a été marqué peut obtenir un temps mort..
- 18-5 L'équipe A obtient un temps mort. Après 25 secondes, l'équipe A est prête à jouer. Le jeu doit-il reprendre immédiatement?**
Non. Un temps mort dure 60 secondes. Les joueurs ne doivent pas quitter la proximité du banc d'équipe avant le signal donné après 50 secondes.
- 18-6 A3 commet une violation d'intervention en défense et 2 points sont accordés à l'équipe B. L'entraîneur B demande un temps mort. Lui est-il accordé?**
Oui. Une occasion de temps mort commence pour les deux équipes lorsque le ballon est mort et le chronomètre de jeu est arrêté. Il y a une exception à ce principe. Dans les 2 dernières minutes de la 4e période ou d'une prolongation, l'équipe qui marque un panier ne peut bénéficier d'une occasion de temps mort, même si le ballon est mort et le chronomètre de jeu est arrêté.
- 18-7 Avec 1:28 à jouer dans la 4e période, A4 marque un panier. Après être passé dans le panier, le ballon frappe le pied d'un joueur et le ballon roule jusqu'au bout opposé du terrain. L'arbitre siffle et va récupérer le ballon. L'entraîneur A demande un temps mort. Sera-t-il accordé?**
Oui. Même si l'équipe A est celle qui a marqué, le fait que le jeu ait été interrompu par l'arbitre élimine la possibilité pour l'équipe B de remettre le ballon en jeu rapidement.

- 18-8** Un lancer franc est accordé à A1. Après que le ballon soit mis à la disposition de A1, l'équipe A demande un temps mort. Le lancer franc de A1 est réussi. Le temps mort sera-t-il accordé à l'équipe A à ce moment?
Oui. Une occasion de temps mort survient pour l'une ou l'autre équipe après un dernier ou seul lancer franc réussi.
- 18-9** L'entraîneur adjoint de l'équipe B s'adresse au marqueur et lui demande un temps mort. À la prochaine occasion, le temps mort doit-il être accordé??
Oui. L'entraîneur et son adjoint peuvent adresser une demande de temps mort au marqueur.
- 18-10** A5 réussit son dernier lancer franc. Après que le ballon soit placé à la disposition de B1 pour la remise en jeu, l'entraîneur B demande un temps mort. Sera-t-il accordé?
Non. L'occasion de temps mort se termine lorsque le ballon est à la disposition du joueur pour la remise en jeu.
- 18-11** B1 commet une faute antisportive sur A1. Deux lancers francs sont accordés à A1 suivis d'une remise en jeu par l'équipe A à la mi-terrain, côté opposé à la table. Après le premier lancer franc, l'équipe B demande un temps mort. Le dernier lancer franc de A1 est raté. Le temps mort doit-il être accordé à l'équipe B après le dernier lancer franc raté par A1?
Oui.
- 18-12** Deux lancers francs sont accordés à A1. Entre les lancers francs de A1, l'entraîneur A demande un temps mort. Au cours du dernier lancer de A1, B1 entre trop tôt dans le couloir. A1 rate son tir. L'officiel appelle la violation de B1 et accorde un lancer de remplacement à A1. Le temps mort sera-t-il accordé avant le lancer franc de remplacement?
Non. Dès que l'administration d'une sanction de lancer(s) franc(s) est commencée, des temps morts ne peuvent être accordés avant qu'elle ne soit terminée..
- 18-13** Avec 1:27 à jouer à la 4e période, A4 marque un panier. B10 demande de remplacer et il est admis au jeu. L'entraîneur A demande un temps mort. Le temps mort doit-il être accordé?
Oui. L'officiel a interrompu le jeu, le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté.
- 18-14** L'entraîneur A demande un temps mort. Après, l'entraîneur B demande un temps mort. L'équipe A marque un panier. Vu que la demande de temps mort de l'équipe A a été faite en premier, accorde-t-on un temps mort à l'équipe A?
Non. Après un panier, seule l'équipe qui n'a pas marqué peut se voir accorder un temps mort.
- 18-15** Un joueur entraîneur peut-il adresser une demande de temps mort directement à un officiel?
Non. Les demandes de temps mort doivent être faites au marqueur.

ARTICLE 19 Remplacement

- 19-1** Avant le dernier lancer franc de A1, A10 se rapporte au marqueur et demande de remplacer A3. Le lancer de A1 est réussi. Le remplacement est-il accordé?
Oui.
- 19-2** L'équipe A marque un panier avec 1:36 à jouer à la 4e période. A10 demande à remplacer A1 à ce moment. Le remplacement est-il accordé ?
Non. Au cours des 2 dernières minutes de la 4e période ou d'une prolongation, si un panier est marqué, seule l'équipe qui n'a pas marqué bénéficie d'une occasion de remplacement. Si cette équipe fait un remplacement, l'autre équipe a aussi le droit de remplacer.
- 19-3** B10 attend pour remplacer B4 qui tente des lancers francs. B4 commet une violation lors de son dernier lancer. B10 peut-il remplacer B4 à ce moment ?
Oui.
- 19-4** A10 a demandé à remplacer A4 si le dernier lancer franc de ce dernier est réussi. Avant le dernier lancer franc, B10 et B11 demandent à remplacer B4 et B5. A4 réussit son dernier lancer franc. A10, B10 et B11 peuvent-ils remplacer à ce moment?
Oui
- 19-5** Avec 1:58 à jouer à la rencontre, l'équipe A marque un panier et le chronomètre de jeu s'arrête. Le remplaçant B10 demande à entrer au jeu. B10 peut-il remplacer à ce moment ?
Oui
- 19-6** Après que 50 secondes soient écoulées lors d'un temps mort, le chronométreur fait retentir son signal. Dix secondes plus tard, le chronométreur actionne son signal à nouveau afin d'indiquer la fin du temps mort. B10 se rapporte alors pour remplacer B5. Lui permet-on d'entrer au jeu?
Oui. Une occasion de remplacement se termine lorsque le ballon est à la disposition d'un joueur pour une remise en jeu ou pour un lancer franc.
- 19-7** Lors du dernier lancer franc de B4, A5 commet une violation. Le tir est raté. B10 peut-il remplacer à ce moment?
Non. Lorsque l'administration d'une sanction de lancer(s) franc(s) est commencée, elle doit être complétée avant que des remplacements soient permis.
- 19-8** Avec 1:52 à jouer à la 2e période, B6 demande à remplacer. L'équipe A marque un panier. B6 peut-il entrer au jeu à ce moment?
Non. C'est seulement dans les 2 dernières minutes de la 4e période ou d'une prolongation que l'équipe qui se fait marquer un panier a droit de remplacer.

- 19-9** B5 commet une faute sur A5 alors que ce dernier tire au panier et rate. On se rend alors compte que A5 participe comme 6e joueur de l'équipe A. A5 doit quitter le jeu. L'officiel décide que les lancers francs résultant de la faute de B5 devront être tentés par n'importe quel joueur de l'équipe A qui était sur le terrain au moment de la faute et désigné par l'entraîneur A. Est-ce correct?
Oui
- 19-10** Une faute technique est décernée à A2 et ensuite à l'entraîneur A. L'une ou l'autre équipe peut-elle faire des remplacements après que l'administration des lancers francs pour la faute de A2 soit complétée?
Oui
- 19-11** Lors de l'entre-deux initial, B1 commet une violation après que le ballon soit lancé, mais avant que le ballon soit tapé légalement. L'une ou l'autre équipe peut-elle faire des changements à ce moment?
Non. Un remplacement ne peut se faire avant le début du temps de jeu pour la 1re période, ni avant que le chronomètre de jeu ait démarré. (Interprétations FIBA, Énoncé 1)
- 19-12** Deux lancers francs sont accordés à A5. Alors que le ballon est mort après le premier lancer, A1 se mérite une faute technique. A10 demande à remplacer A1. A10 peut-il entrer au jeu immédiatement?
Non. L'administration de la sanction de lancers francs accordés à A5 doit d'abord être complétée avant que des remplacements soient permis.
- 19-13** L'entraîneur A va voir le marqueur et demande que A10 remplace A1. Cette demande de remplacement est-elle acceptable?
Non. Seulement un remplaçant peut demander à entrer au jeu,
- 19-14** Une occasion de remplacement se termine lorsque A10 court à la table et demande à remplacer. Le marqueur réagit par erreur et le signal sonore retentit. L'officiel siffle et interrompt le jeu. Le remplacement est-il accordé?
Non. La demande s'est faite trop tard et ne devrait pas être accordée.
- 19-15** A1 est blessé et reçoit de l'aide. A10 remplace A1. L'équipe A prend un temps mort. À la fin du temps mort, A1 a récupéré et est prêt à jouer. A1 demande à rentrer au jeu. L'officiel ne permet pas à A1 de rentrer au jeu à ce moment. L'officiel a-t-il raison ?
Oui. Une fois qu'un joueur blessé est remplacé, il ne peut rentrer au jeu avant que le ballon soit mort à nouveau après le départ du chronomètre de jeu.
- 19-16** A10 remplace A5. Lors de la remise en jeu qui s'ensuit, l'équipe A commet une violation des 5 secondes. A5 peut-il rentrer au jeu à ce moment?
Non. Un joueur qui est devenu remplaçant et un remplaçant qui est devenu joueur ne peuvent rentrer ou sortir respectivement avant que le ballon soit mort à nouveau après le départ du chronomètre de jeu.

- 19-17** Avec 1:50 à jouer en 4e période, A4 marque un panier. Les remplaçants A10 et B10 attendent pour entrer au jeu. L'officiel a-t-il raison d'accepter les remplacements à ce moment?
Oui. Au cours des 2 dernières minutes de la 4e période ou d'une prolongation, un panier marqué crée une occasion de remplacer pour l'équipe qui n'a pas marqué. Si l'équipe qui n'a pas marqué fait un remplacement, l'autre équipe peut aussi remplacer.
- 19-18** Une faute technique est décernée à l'entraîneur B. A10 remplace A1. A10 est désigné pour tenter les lancers francs. Après les lancers francs, avant que le ballon soit en jeu pour la remise en jeu à la mi-terrain, A11 demande à remplacer A10. Ce remplacement est-il permis?
Non. (Voir aussi la situation 19-15)
- 19-19** A1 commet sa 5e faute de joueur. Selon l'officiel, il y a un délai indu pour remplacer A1. Il reste un temps mort à l'équipe A en demie. Une faute technique doit-elle être décernée à l'entraîneur A pour retarder le match?
Non. Si, au jugement de l'officiel, il y a un délai indu pour remplacer un joueur disqualifié, un temps mort devrait être imputé à l'équipe fautive. S'il ne reste pas de temps mort à l'équipe, une faute technique pour retarder le match peut être imputée à l'entraîneur et enregistrée comme "B" .
- 19-20** Au cours d'un temps mort, A10 se rapporte au marqueur pour remplacer et retourne directement au groupement de ses coéquipiers. À la reprise du jeu, A10 entre directement sur le terrain comme l'un des cinq joueurs de son équipe. Cette façon de remplacer est-elle légale?
Oui. Si un remplacement est demandé durant un temps mort ou un intervalle de jeu autre que celui de la mi-temps, le remplaçant doit se rapporter au marqueur avant d'entrer au jeu.

ARTICLE 20 Rencontre perdue par forfait

20-1 Quand une équipe perd-elle par forfait?

Une équipe perd par forfait si:

- **Quinze (15) minutes après l'heure prévue pour le début de la rencontre, l'équipe n'est pas présente ou est incapable de présenter cinq (5) joueurs prêts à jouer.**
- **Ses actions empêchent la rencontre de se dérouler.**
- **Elle refuse de jouer après en avoir reçu l'avis de l'arbitre.**

20-2 Quelle est la sanction pour une rencontre perdue par forfait?

La victoire est accordée à l'équipe adverse et la marque de 20-0 est enregistrée.

ARTICLE 21 Rencontre perdue par défaut

21-1 Si, au jugement de l'arbitre, une équipe peut encore gagner la rencontre, cette équipe peut-elle continuer à jouer avec un seul joueur?

Non. Une équipe perd par défaut si, durant la rencontre, elle dispose de moins de deux joueurs sur le terrain prêts à jouer. Si l'équipe à qui la victoire est accordée mène à la marque, cette marque devient la marque finale. Si l'équipe à qui la victoire est accordée ne mène pas à la marque, la marque de 2-0 sera enregistrée en sa faveur.

ARTICLE 22 Violations

22-1 A2 tient le ballon en zone avant de l'équipe A près de la ligne médiane lorsqu'une violation des 3 secondes est commise par A4. La remise en jeu sera-t-elle administrée à l'endroit le plus près de l'emplacement de A2 au moment de la violation?

Non. Le ballon sera accordé à l'adversaire pour une remise en jeu à l'endroit le plus près de l'infraction, sauf directement derrière le panneau, à moins qu'une règle ne le précise autrement.

ARTICLE 23 Joueur et ballon hors des limites du terrain

23-1 A4 dribble près d'une ligne de touche. A4 perd l'équilibre et met un pied hors-jeu sans toucher le ballon. A4 revient sur le terrain et continue son dribble. Est-ce correct?

Oui. Pour être hors-jeu, le ballon doit toucher le sol hors des limites du terrain, un joueur ou toute personne qui se trouve hors des limites du terrain ou tout objet sur, au-dessus ou hors des limites du terrain. A4 n'a pas touché le ballon alors qu'il était hors des limites. Ainsi, ni A4 ni le ballon n'ont été hors-jeu.

23-2 Lors d'un tir au panier, le ballon frappe l'anneau, bondit en hauteur et passe au-dessus du panneau sans toucher les supports. L'officiel laisse le jeu se poursuivre. Est-ce correct?

Oui. Pour être hors-jeu, le ballon doit toucher les supports ou l'arrière du panneau.

23-3 A4 et B4 sautent et prennent simultanément contrôle d'un rebond. Ils retombent au sol tous les deux avec une prise solide sur le ballon alors que B4 a un pied à l'extérieur du terrain. L'officiel siffle une violation contre B4 pour hors-jeu. L'officiel a-t-il raison?

Non. Il s'agit d'une situation d'entre-deux.

ARTICLE 24 Dribble

24-1 A4 tient le ballon lorsque B3 tape le ballon au sol hors des mains de A4. B3 attrape le ballon à deux mains et ensuite commence un dribble. Est-ce correct?

Oui. Taper le ballon hors des mains d'un adversaire de façon à ce qu'il tombe au sol et ensuite l'attraper ne constitue pas un dribble.

24-2 A1 termine son dribble et tente un tir au panier. Le ballon ne touche pas l'anneau et n'est touché par personne avant que A1 récupère le ballon et commence un dribble. L'officiel doit-il siffler une violation?

Non. Après avoir terminé un dribble, si un joueur perd le contrôle du ballon en tentant un tir au panier et reprend ensuite le contrôle, il peut dribbler à nouveau.

24-3 En contre-attaque, A1 termine son dribble à la ligne des lancers francs, lance le ballon sur le panneau, poursuit son mouvement vers le panier, saute, attrape le ballon à nouveau sans qu'il n'ait touché un autre joueur et smashe le ballon. Est-ce un jeu légal?

Non. Lancer délibérément le ballon sur le panneau et le toucher avant tout autre joueur constitue un dribble. Étant donné que A1 avait déjà dribblé, il s'agit d'une violation de double dribble.

24-4 A1 dévie une passe de B1 à B2. Le ballon frappe le sol et A1 attrape le ballon. A1 commence un dribble. Est-ce légal?

Oui. Faire dévier le ballon lors d'une passe et prendre le contrôle du ballon ne constitue pas un dribble.

ARTICLE 25 Marcher

- 25-1** Alors qu'il a sauté, A4 attrape le ballon, retombe au sol à un pied, saute et atterrit à deux pieds, saute à nouveau et décoche un tir. Cette action est-elle légale?
Oui. Lorsqu'un joueur attrape le ballon alors qu'il est en l'air et qu'il retombe au sol à un pied, ce pied devient le pied de pivot. Si ce joueur saute à partir de ce pied et retombe à deux pieds simultanément, alors aucun pied n'est le pied de pivot. Cependant, ce joueur peut sauter à nouveau et relâcher le ballon pour une passe ou un tir en autant qu'il le fasse avant de retomber au sol à un ou à deux pieds.
- 25-2** A1 termine un dribble avec un pied au sol. Ce pied est-il le pied de pivot?
Oui
- 25-3** A1 saute pour tenter un tir. B1 saute et bloque le tir de A1. A1 retombe au sol sans avoir perdu le contrôle du ballon. S'agit-il d'une violation de marcher de A1?
Oui.
- 25-4** Alors qu'il a sauté, A4 attrape une passe, retombe à un pied au sol, saute et retombe au sol à deux pieds simultanément. Ensuite, A4 pivote. A4 a-t-il commis une violation de marcher?
Oui. Lorsqu'un joueur attrape le ballon alors qu'il est en l'air et qu'il retombe au sol à un pied, ce pied est le pied de pivot. Si le joueur saute de ce pied et retombe à deux pieds simultanément, il ne peut plus pivoter.
- 25-5** A4 termine un dribble avec un pied au sol. Il saute depuis ce pied et retombe au sol à deux pieds simultanément, mais le pied droit en avant du pied gauche. A4 traîne son pied droit et le ramène à égalité de son pied gauche, avant de décocher un tir au panier. Est-ce une violation de marcher?
Oui
- 25-6** Alors qu'il est en l'air, A4 attrape une passe, retombe au sol à un pied, saute et retombe au sol à deux pieds simultanément. Il saute à nouveau et relâche un tir au panier. Est-ce légal?
Oui. (Voir le cas 25-1)

ARTICLE 26 Trois secondes

26-1 La règles des 3 secondes dans la zone restrictive s'applique-t-elle seulement lorsqu'une équipe contrôle le ballon en zone avant?

Oui

26-2 A3 est dans la zone restrictive depuis 2 secondes lorsque A1 tente un tir au panier. Le ballon tombe à court du panier. A3 prend contrôle du ballon et dribble immédiatement hors de la zone restrictive. A3 a-t-il commis une violation des 3 secondes?

Non. Lorsque le ballon a été relâché par A1 lors de son tir, le contrôle de l'équipe A s'est terminé et aussi la restriction des 3 secondes. L'équipe A a de nouveau établi le contrôle au moment où A3 l'a récupéré après qu'il eût manqué le panier. A3 est ensuite rapidement sorti de la zone restrictive. Donc, pas de violation.

26-3 A1 dribble en zone arrière. A5 se tient dans la zone restrictive sous le panier de l'équipe B pour plus de 3 secondes. Est-ce une violation?

Non. (Voir le cas 26-1)

26-4 Sauf en cas d'une erreur du chronométreur, le chronomètre de jeu doit-il être en marche pour qu'une violation des 3 secondes se produise?

Oui. Un joueur ne peut rester dans la zone restrictive pour plus de 3 secondes consécutives alors que son équipe contrôle le ballon vivant en zone avant et que le chronomètre de jeu est en marche.

26-5 Au cours d'une séquence de rebonds, alors que le ballon bondit au-dessus de l'anneau, des joueurs de l'équipe A se trouvent dans la zone restrictive sous le panier de l'équipe B pour plus de 3 secondes et tentent de taper le ballon dans le panier. Est-ce une violation?

Non. Il n'y a pas de contrôle d'équipe lorsque le ballon bondit au-dessus du panier et que les joueurs tentent de récupérer le rebond ou de taper le ballon dans le panier.

ARTICLE 27 Joueur étroitement marqué

27-1 A4 tient le ballon dans sa zone arrière alors qu'il est étroitement marqué. Après que 5 secondes se soient écoulées, l'officiel siffle une violation à l'équipe A et accorde le ballon à l'équipe B pour une remise en jeu. Est-ce correct?

Oui.

27-2 A2 tient le ballon près de la mi-terrain. B2 se tient à 2 mètres de A2, mais ne tente pas de soutirer le ballon, d'empêcher une passe ou le début d'un dribble par A2. Après 5 secondes, les officiels doivent-ils siffler une violation?

Non. Un joueur qui tient un ballon vivant sur le terrain est marqué étroitement lorsqu'un adversaire est en position défensive active sur le terrain à une distance inférieure à 1 mètre.

ARTICLE 28 Huit secondes

- 28-1** Depuis la zone avant, une passe de A5 vers A3 est déviée par B1 en zone arrière de l'équipe A. Un compte des 8 secondes doit-il commencer dès que le ballon touche la zone arrière?
Non. Le compte des 8 secondes commencera lorsqu'un joueur de l'équipe A prendra contrôle du ballon en zone arrière. (Voir le cas 28-5)
- 28-2** L'équipe A contrôle le ballon en zone arrière. Un entre-deux survient. La flèche de possession favorise l'équipe A. Il reste 3 secondes au décompte des 8 secondes. Lorsqu'un joueur de l'équipe A touche le ballon remis en jeu en zone arrière, l'officiel commence-t-il un nouveau décompte des 8 secondes?
Non. Il ne reste à l'équipe A que 3 secondes pour amener le ballon en zone avant.
- 28-3** Avec 6 secondes d'écoulées au décompte des 8 secondes, A4, depuis sa zone arrière, lance délibérément le ballon sur la jambe de B4 qui se tient dans la zone avant de l'équipe A. Le ballon revient à A4 qui le reprend en zone arrière. L'équipe A dispose-t-elle d'un nouveau délai de 8 secondes pour amener le ballon en zone avant?
Oui. Le ballon a été amené en zone avant lorsqu'il a frappé la jambe de B4. L'équipe A dispose d'un nouveau délai de 8 secondes pour amener le ballon en zone avant.
- 28-4** Depuis la zone arrière, A5 passe le ballon à A4 qui chevauche la ligne médiane. L'officiel doit-il interrompre le décompte des 8 secondes?
Non. Le ballon n'a pas été amené en zone avant, car A4 n'a pas les deux pieds complètement en zone avant.
- 28-5** A2 contrôle le ballon en zone avant. B4 tape le ballon hors des mains de A2 et la ballon roule en zone arrière de l'équipe A. Le décompte des 8 secondes commencera-t-il dès qu'un joueur de l'équipe A touchera le ballon en zone arrière?
Non. Le décompte des 8 secondes commencera lorsqu'un joueur de l'équipe A prendra le contrôle du ballon en zone arrière. Seulement lors d'une remise en jeu le décompte des 8 secondes commence dès que le ballon touche n'importe quel joueur. (Voir le cas 28-1)
- 28-6** L'équipe A effectue une remise en jeu derrière la ligne de fond en zone arrière. Le ballon est toujours en zone arrière lorsqu'un officiel remarque que l'appareil des 24 seconde n'a pas démarré. L'officiel siffle et après s'être assuré que l'appareil fonctionnera correctement, reprend le jeu à l'endroit le plus près avec un nouveau décompte des 8 secondes. Est-ce correct?
Oui. Il n'y a que cinq situations où le décompte des 8 secondes se poursuit lorsque l'équipe qui avait le contrôle du ballon bénéficie d'une remise en jeu en zone arrière: (1) ballon hors-jeu, (2) blessure à un joueur de l'équipe en contrôle, (3) entre-deux, (4) double faute et (5) annulation de sanctions équivalentes. L'interruption du jeu par un officiel pour une raison technique ne fait pas partie de ces cinq situations.

- 28-7** Lors d'une remise en jeu en zone arrière, le décompte des 8 secondes et l'appareil des 24 secondes démarrent-ils au même moment?
Oui. Lors d'une remise en jeu en zone arrière, le décompte des 8 secondes et l'appareil des 24 secondes démarrent dès qu'un joueur quelconque touche ou est touché par le ballon sur la surface de jeu. (Voir aussi l'article 29)
- 28-8** Le dribbleur A1 s'avance vers la zone avant. En tentant de contourner le défenseur B1, A1 qui a maintenant les deux pieds complètement en zone avant, dribble derrière son dos. Le ballon frappe l'arrière de sa jambe et bondit en zone arrière où A2 le récupère. Est-ce un jeu légal?
Oui. Pour que le ballon soit en zone avant lorsqu'un joueur le dribble, les deux pieds et le ballon doivent être en contact avec le sol en zone avant. Dans le cas présent, le dribbleur a les deux pieds en zone avant, mais le ballon frappe seulement une jambe et n'est jamais lui-même en CONTACT AVEC LE SOL EN ZONE AVANT. Le ballon est donc encore en zone arrière et le décompte des 8 secondes se poursuit. .
- 28-9** A4 dribble le ballon en zone arrière depuis 3 secondes lorsqu'une double faute se produit. Lors de la remise en jeu de A1 qui suit, A2 touche ou prend contrôle du ballon en zone arrière. L'équipe A dispose-t-elle d'un délai de 5 secondes pour amener le ballon en zone avant?
Oui. Une double faute est l'une des cinq situations où le décompte des 8 secondes se poursuit avec ce qui reste lorsque l'équipe qui avait le contrôle du ballon se voit accorder une remise en jeu en zone arrière. (Voir le cas 28-6)
- 28-10** A1 dribble en zone arrière. L'officiel atteint le compte de 8 et siffle une violation. L'appareil des 24 secondes affiche 18 secondes. Le décompte de l'officiel prime-t-il sur l'appareil des 24 secondes?
Oui
- 28-11** Depuis sa zone arrière, A4 lance une passe qui frappe la jambe d'un officiel qui chevauche la ligne médiane. Le ballon revient directement à A4 qui le reprend en zone arrière. Y-a-t-il violation de retour en zone?
Oui (Voir aussi les cas 11-2 et 30-4)
- 28-12** A1 dribble en zone arrière depuis 7 secondes. Il passe le ballon à A3 qui chevauche la ligne médiane. A3 tient le ballon pendant 2 secondes. Y a-t-il violation des 8 secondes?
Oui. (Voir le cas 28-4).
- 28-13** A1 dribble en zone arrière. Toujours en dribblant, A1 chevauche maintenant la ligne médiane. Le décompte des 8 secondes continue-t-il?
Oui. L'équipe A n'a pas encore amené le ballon en zone avant.
- 28-14** L'équipe A se voit accorder une remise en jeu à la ligne médiane suite à une faute antisportive. A3 reçoit la remise en jeu avec son pied gauche en zone avant et son pied droit qui ne touche pas au sol. A3 met alors son pied droit au sol en zone arrière. L'officiel doit-il commencer un décompte des 8 secondes?

Oui. Lors d'une remise en jeu à la ligne médiane, pour que le ballon soit en zone avant, il doit toucher un joueur qui a les deux pieds complètement en zone avant. Dans cette séquence, le décompte des 8 secondes commence parce que le ballon est en zone arrière.

ARTICLE 29 Vingt-quatre secondes

- 29-1** Le tir de A1 est en l'air lorsque le signal des 24 secondes retentit. Le ballon ne touche pas l'anneau. A2 touche le ballon qui est ensuite contrôlé par B1. L'officiel devrait-il siffler une violation des 24 secondes? Oui. Dans cette situation, l'officiel doit siffler. Si un joueur de l'équipe B avait immédiatement pris le contrôle du ballon, il n'y aurait pas eu lieu de siffler.
- 29-2** En zone avant de l'équipe A, A1 passe vers A2, mais le ballon est dévié hors-jeu par B1. L'appareil des 24 secondes affiche 9 secondes. Lors de la remise en jeu de l'équipe A, l'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 14 secondes?
Non. Lorsque le ballon sort des limites et que l'équipe qui avait le contrôle bénéficie de la remise en jeu, l'appareil des 24 secondes doit continuer à partir du temps affiché au moment de l'arrêt.
- 29-3** A4 relâche le ballon pour un tir. Alors que le ballon est en l'air, une double faute se produit entre A5 et B5. Il reste 6 secondes à l'appareil des 24 secondes. Le ballon n'entre pas dans le panier et ne touche pas l'anneau. La possession en alternance appartient à l'équipe A. Une remise en jeu est donc accordée à l'équipe A. L'appareil des 24 secondes ne devrait-il afficher que 6 secondes au moment de la remise en jeu? Oui. Une double faute lorsqu'aucune équipe n'est en contrôle provoque une situation d'entre-deux. Dans un tel cas, si la flèche favorise l'équipe qui avait le contrôle auparavant, elle se voit accorder une remise en jeu avec le temps affiché à l'appareil au moment de l'arrêt.
- 29-4** Le tir de A5 est en l'air lorsque le signal des 24 secondes retentit. Le ballon se coince entre le panier et le panneau. L'équipe A a droit à la prochaine possession en alternante. Une remise en jeu en vertu de la possession en alternance sera-t-elle accordée à l'équipe A?
Non. Il s'agit d'une violation des 24 secondes. Lorsque le ballon se coince entre le panier et l'anneau, il est réputé ne pas avoir touché l'anneau (Article 50.2).
- 29-5** Avec 1:25 à jouer dans le match, A2 dribble en zone avant et le ballon est dévié en zone arrière par B1. En tentant de récupérer le ballon, B4 commet une faute sur A2 près de la ligne des lancers francs avec 8 secondes affichées à l'appareil des 24 secondes. C'est la 2e faute de l'équipe B dans cette période. L'équipe A prend un temps mort. L'équipe A se voit accorder une remise en jeu à la ligne de remise en jeu. L'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 14 secondes?
Oui
- 29-6** Lors d'une remise en jeu, l'appareil des 24 secondes démarre-t-il dès que le ballon touche n'importe quel joueur sur le terrain et que l'équipe qui a fait la remise en jeu garde le contrôle?
Oui
- 29-7** Lors d'une remise en jeu en zone arrière, le décompte des 8 secondes et l'appareil des 24 secondes démarrent-ils au même moment?
Oui (Voir aussi l'article 28)

- 29-8** Avec moins de 2 minutes à jouer en 4e période, B5 commet une faute antisportive sur A5 qui dribble en zone arrière. L'appareil des 24 secondes affiche 18 secondes. L'équipe A prend un temps mort. Après les lancers francs, lorsque l'équipe A s'apprêtera à faire la remise en jeu à la ligne médiane, l'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 24 secondes?
- Oui. S'il n'y a pas une autre sanction à administrer après les lancers francs accordés pour une faute technique, antisportive ou disqualifiante, la remise en jeu sera faite à la ligne médiane, indépendamment du temps qui reste à jouer ou du fait qu'un temps mort ait été pris, et l'appareil des 24 secondes sera remis à 24 secondes. (Voir aussi le cas 17-8)
- 29-9** A1 tire au panier. Le signal des 24 secondes retentit alors que le ballon est en l'air. Le ballon ne touche pas l'anneau et est agrippé simultanément par A4 et B4. L'officiel siffle un entre-deux. La flèche de possession favorise l'équipe A. L'officiel accorde une remise en jeu à l'équipe A. Est-ce correct?
- Non. Il y a violation des 24 secondes.
- 29-10** Avec moins de 2 minutes à jouer à la rencontre, A4 dribble en zone arrière depuis 6 secondes. B4 tape le ballon hors des limites du terrain. L'équipe A prend un temps mort. Lorsque le jeu reprend par une remise en jeu à la ligne des remises en jeu en zone avant de l'équipe A, l'officiel indique à l'opérateur des 24 secondes de remettre l'appareil à 14 secondes. Est-ce correct?
- Non. Lorsque l'équipe qui avait le contrôle du ballon se voit accorder une remise en jeu pour un ballon sorti des limites du terrain, l'appareil n'est pas remplacé et poursuit avec le temps affiché au moment de l'arrêt. (Voir aussi l'article 50)
- 29-11** Le tir de A4 est en l'air lorsque le signal des 24 secondes retentit. Le ballon rate l'anneau, tombe au sol et l'équipe en défense en prend le contrôle immédiatement. Devrait-il y avoir un sifflet?
- Non.
- 29-12** L'équipe A marque un panier avec 0:28 à jouer au 4e quart. L'équipe B prend un temps mort. À la reprise du jeu à la ligne de remise en jeu en zone avant de l'équipe B, l'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 14 secondes?
- Non. L'appareil des 24 secondes sera remis à 24 secondes. Lorsque l'équipe B se fait marquer un panier, elle reçoit automatiquement une nouvelle séquence de 24 secondes, vu qu'il s'agit d'une nouvelle possession. Lorsqu'ils se rendent à la ligne de remise en jeu en zone avant après le temps mort, ils bénéficient du temps restant à l'appareil, en autant que ce soit 14 secondes ou plus. Donc, dans ce cas-ci, 24 secondes
- 29-13** Avec 5 secondes affichées à l'appareil des 24 secondes, A1 tente un tir. Le ballon rate l'anneau et A2 prend le rebond avec 3 secondes affichées à l'appareil des 24 secondes. L'opérateur de l'appareil des 24 secondes se trompe et remet l'appareil à 24 secondes. Quelle est la procédure à suivre?
- L'officiel interrompt le jeu immédiatement, indique à l'opérateur des 24 secondes de replacer l'appareil à 3 secondes et fait reprendre avec une remise en jeu accordée à l'équipe A.

29-14 A1 tire au panier. Alors que le ballon est en l'air, le signal des 24 secondes retentit. Après le signal, B2 commet une faute sur A4. Le ballon rate l'anneau. Quelle est la procédure à suivre, notamment en ce qui a trait à l'appareil des 24 secondes.

Une violation des 24 secondes s'est produite. La faute de B2 sera ignorée, à moins d'être une faute technique, antisportive ou disqualifiante.

29-15 A1 saute et relâche un tir au panier. Alors que le ballon est en l'air, le signal des 24 secondes retentit. Après le signal, B2 commet une faute sur A1 qui n'est pas retombé au sol. Le ballon rate l'anneau. Quelle est la procédure à suivre?

Une violation des 24 secondes s'est produite. La faute de B2 sera ignorée à moins d'être technique, antisportive ou disqualifiante.

ARTICLE 30 **Ballon retournant en zone arrière**

Note: Pour vous rappeler la façon dont le ballon est amené en zone avant, veuillez revoir l'article 28

- 30-1** Au cours de l'entre-deux initial, le sauteur A4 tape légalement le ballon. A5 saute depuis la zone avant de son équipe, attrape le ballon alors qu'il est en l'air et retombe au sol dans sa zone arrière. Y a-t-il violation pour avoir retourné illégalement le ballon en zone arrière?
Non. Le ballon est illégalement retourné en zone arrière lorsqu'un joueur de l'équipe en contrôle du ballon vivant est le dernier à toucher le ballon dans sa zone avant après quoi ce joueur ou un coéquipier est le premier à toucher le ballon dans sa zone arrière. Toutefois, cette restriction ne s'applique pas à un joueur qui saute depuis sa zone avant, prend un **NOUVEAU** contrôle du ballon alors qu'il est encore en l'air et qui retombe ensuite dans sa zone arrière.
- 30-2** Une violation de retour en zone se produit. La remise en jeu qui en résulte s'administre-t-elle au prolongement de la ligne médiane, du côté opposé à la table de marque?
Non. La remise en jeu accordée à l'adversaire s'effectuera en zone avant de cette équipe à l'endroit le plus près de l'infraction, sauf directement derrière le panneau.
- 30-3** En dribblant dans sa zone arrière, A4 met le pied sur la ligne médiane et touche la surface au-delà de la ligne avec ce pied. A4 continue à dribbler dans sa zone arrière. Est-ce correct?
Oui. Le ballon n'est pas allé en zone avant.
- 30-4** Depuis sa zone arrière, A4 fait une passe qui frappe la jambe d'un officiel qui (a) chevauche la ligne médiane, (b) a les deux pieds dans la zone avant de l'équipe A. Le ballon revient directement à A4 qui le reprend dans sa zone arrière. Y a-t-il violation de retour en zone?
Oui en (a) et (b). Voici ce que dit la règle à propos du ballon qui frappe un officiel à l'égard de son statut en zone avant: *28.1.2 L'équipe a amené le ballon dans sa zone avant lorsque ... le ballon touche un arbitre ayant une partie de son corps en contact avec la zone avant de l'équipe qui contrôle le ballon. (Voir aussi les cas 11-2 et 28-11)*
- 30-5** B1 saute depuis sa zone avant, intercepte une remise en jeu faite par l'équipe A et retombe au sol dans sa zone arrière. Y a-t-il violation de retour en zone?
Non. Voir le cas 30-1
- 30-6** Depuis sa zone arrière, A1 passe vers A3 qui saute depuis sa zone avant, saisit le ballon et retombe au sol dans sa zone arrière. Y a-t-il violation de retour en zone?
Oui. A3 ne prend pas un nouveau contrôle du ballon pour l'équipe A qui était déjà en contrôle du ballon. (Voir le cas 14-4)

- 30-7** A1 saute depuis sa zone avant, saisit le ballon légalement tapé par A2 au cours de l'entre-deux initial et atterrit en contrôle du ballon avec un pied dans sa zone avant et, dans un mouvement continu, pose l'autre pied dans sa zone arrière. Est-ce légal?
Oui. Dans cette situation, avant que son statut soit établi en termes de zone avant ou arrière, A2 a droit d'avoir les deux pieds au sol.
- 30-8** A1 saute depuis sa zone avant, intercepte une passe de B1 et atterrit en contrôle du ballon à deux pieds simultanément à cheval sur la ligne médiane. Toujours en chevauchant la ligne médiane, A1 dribble le ballon. Est-ce légal?
Oui. A1 est légalement dans sa zone arrière.
- 30-9** La remise en jeu de A1 depuis sa zone avant est déviée par B3 vers la zone arrière de l'équipe A. Alors que le ballon est toujours dans sa zone avant, A2 touche le ballon et celui-ci va en zone arrière de l'équipe A où il est saisi par A4. Y a-t-il violation de retour en zone?
Oui. L'équipe A est toujours en contrôle du ballon. Le ballon retourné en zone arrière a été touché en dernier et en premier par un joueur de l'équipe A.
- 30-10** A2 dribble le ballon dans sa zone arrière. Il finit son dribble et tient le ballon à cheval sur la ligne médiane. A2 passe alors à A1 qui lui aussi chevauche la ligne médiane. Est-ce légal?
Oui. Le ballon n'est pas allé en zone avant de l'équipe A.
- 30-11** A1 dribble dans sa zone arrière. A1 met un pied dans sa zone avant et, tout en continuant son dribble, change de direction et se retrouve avec les deux pieds et le ballon dans sa zone arrière. Y a-t-il violation?
Non. Le ballon n'est pas allé en zone avant de l'équipe A.

ARTICLE 31 Empêcher illégalement le ballon d'atteindre le panier et intervention illégale

- 31-1** Le tir de A4 est en l'air lorsque le signal de fin de période retentit. Le ballon frappe l'anneau et bondit au-dessus de ce dernier avec la possibilité d'entrer dans le panier. B4 saute et tape le ballon au loin. S'agit-il d'une intervention illégale?
Oui. Lorsqu'un officiel siffle ou que le signal de fin de période retentit alors que le ballon est en l'air sur un tir au panier, aucun joueur ne peut toucher le ballon après qu'il a frappé l'anneau et a encore la possibilité d'entrer dans le panier.
- 31-2** Le tir de A4 est en l'air lorsque le signal des 24 secondes retentit. Le ballon frappe l'anneau et bondit au-dessus de ce dernier avec la possibilité d'entrer dans le panier. B4 saute et tape le ballon au loin. S'agit-il d'une intervention illégale?
Non. Les restrictions s'appliquent seulement si l'arbitre siffle ou si le signal de fin de période retentit.
- 31-3** Le ballon est dans le panier suite à un tir de A3 lorsque A4 touche le panier. Y a-t-il violation pour intervention illégale?
Non. Une fois le ballon dans le panier, seulement les joueurs en défense n'ont pas le droit de toucher le ballon.
- 31-4** Deux lancers francs sont accordés à A3. Le premier lancer bondit au-dessus de l'anneau avec une possibilité d'entrer dans le panier. B5 tape le ballon au loin. L'officiel accorde le lancer franc (1 point). L'officiel devrait-il aussi décerner une faute technique à B5?
Non. La faute technique comme sanction d'une intervention illégale lors d'un lancer franc ne s'applique qu'au dernier ou seul lancer franc
- 31-5** Le tir de A1 est en l'air lorsque l'officiel siffle une faute de B4. Puis, le ballon frappe l'anneau et roule sur ce dernier avec une chance d'entrer dans le panier. B3 tape le ballon loin du panier. Est-ce une intervention illégale?
Oui (Voir aussi le cas 31-1)
- 31-6** Le ballon est sur l'anneau suite à un tir de A1. B1 frappe le ballon au loin. S'agit-il d'une violation par B1?
Non. Une fois que le ballon a touché l'anneau, n'importe quel joueur peut toucher le ballon.
- 31-7** Lors du dernier lancer franc de A4, après que le ballon a frappé l'anneau et alors qu'il a encore une chance de tomber dans le panier, le défenseur B4 passe le bras à travers le panier par en-dessous et touche le ballon. L'officiel accorde le lancer franc et crédite A4 d'un point. Est-ce correct?
Oui. De plus, étant donné que c'est un dernier lancer franc, une faute technique sera aussi décernée à B4.

- 31-8** Le tir de A1 frappe l'anneau. B2 passe le bras à travers le panier par en-dessous et touche le ballon alors que ce dernier est toujours sur l'anneau. Est-ce une intervention illégale?
Oui
- 31-9** Un tir se termine-t-il lorsque le ballon touche l'anneau?
Oui
- 31-10** A4 tire au panier. Le ballon touche le panneau, continue de monter et est complètement au-dessus du niveau du panier lorsque B4 touche le ballon. L'officiel siffle une violation pour avoir empêché illégalement le ballon d'atteindre le panier. Est-ce correct?
Oui.
- 31-11** On accorde deux lancers francs à A4. Lors du premier lancer, le ballon touche l'anneau et bondit au-dessus de celui-ci avec une chance d'entrer dans le panier. B4 tape le ballon au loin. L'action de B4 est-elle légale?
Non. A4 se voit créditer d'un point.
- 31-12** Vers la fin de la période, A5 tente un tir de 3 points. Alors que le ballon est en l'air, le signal de fin de période retentit. Après le signal, le ballon frappe l'anneau et bondit au-dessus de ce dernier et a une chance d'entrer dans le panier. B5 tape le ballon au loin. Crédite-t-on A5 de 3 points.
Oui

ARTICLE 32 Fautes

32-1 Une équipe peut-elle être disqualifiées pour avoir commis trop de fautes?

Non. En autant qu'une équipe dispose d'au moins 2 joueurs admissibles à jouer, l'équipe peut continuer à jouer, indépendamment du nombre de fautes commises par cette équipe.

ARTICLE 33 Contact: principes généraux

- 33-1 A1 se place comme écran contre le défenseur B1. A1 doit-il faire face à B1 pour que l'écran soit légal?**
Non.
- 33-2 A3 tient le ballon et est étroitement marqué par B2. B2 doit-il accorder assez d'espace à A3 pour qu'il puisse pivoter?**
Non. Un joueur qui a le ballon doit s'attendre à être marqué étroitement dans toutes les directions.
- 33-3 Lorsqu'il établit une position légale de défense contre un adversaire qui a le ballon et se déplace, le défenseur doit-il accorder assez de temps et de distance pour que l'attaquant puisse s'arrêter ou changer de direction.**
Non
- 33-4 B4 a établi une position légale de défense devant A4. A4 saute pour tenter un tir. B4 saute verticalement avec les bras tendus au-dessus de lui. En relâchant le ballon, le mouvement de bras de A4 provoque un contact avec les bras tendus de B4. B4 est-il responsable du contact?**
Non. Selon le principe du cylindre, un joueur défensif qui occupe une position défensive légale, peut sauter à la verticale avec les bras tendus au-dessus de lui et ne devrait pas être pénalisé indument.
- 33-5 En posant un écran hors du champ de vision d'un adversaire stationnaire, le joueur écran peut-il venir se placer aussi près que possible du joueur adversaire?**
Non. Dans de telles circonstances, le joueur écran doit accorder à l'adversaire un pas normal vers l'écran sans qu'il n'y ait contact.

ARTICLE 34 Faute personnelle

34-1 A4 marque un panier. Avant que le ballon soit vivant, B5 pousse A5. L'officiel appelle une faute technique sur B5. Est-ce correct?

Non. Que le ballon soit vivant ou mort, un contact d'un joueur sur un joueur adverse pendant le temps de jeu est une faute personnelle.

34-2 Vers la fin d'une période, B4 commet une faute sur A4 alors que A4 tente un tir de 2 points. Le signal de fin de période retentit. Après que le signal ait retenti, A4 relâche le ballon dans un mouvement continu et le ballon entre dans le panier. L'officiel a-t-il raison d'annuler le panier et d'accorder 2 lancers francs à A4?

Oui. Pour que le panier compte, il faut que le ballon soit relâché avant le signal de fin de période. La faute sur A4 a été commise pendant l'action de tirer pour 2 points et il mérite 2 lancers francs.

34-3 Un temps mort est accordé à l'équipe A. Les joueurs se dirigent vers leur banc lorsque le joueur A1 pousse le joueur B1. S'agit-il d'une faute technique?

Non. Voir le cas 34-1.

34-4 A4 tire au panier. Alors que le ballon est en l'air, B5 commet une faute sur A5. C'est la 3e faute de l'équipe B dans la période. Le tir de A4 est réussi. L'arbitre a-t-il raison de compter le panier et d'accorder une remise en jeu à l'équipe A?

Oui

ARTICLE 35 Double faute

35-1 A1 relâche ballon lors de son dernier lancer franc. A2 et B2 se bousculent en tentant de prendre position pour le rebond. L'officiel siffle une double faute sur A2 et B2. Le lancer franc est réussi. Une fois les fautes rapportées, le jeu reprend-il par une remise en jeu de l'équipe B derrière sa ligne de fond?

Oui

35-2 Un tir de A4 est en l'air lorsque A5 et B5 commettent une double faute. Le tir est réussi. La flèche de possession favorise l'équipe A. Le jeu reprend-il par une remise en jeu de l'équipe A en vertu de la possession en alternance?

Non. Le panier compte et le ballon est accordé à l'équipe qui n'a pas marqué pour une remise en jeu derrière sa ligne de fond.

35-3 A4 tient le ballon en zone avant. A5 et B5 commettent une double faute. La flèche de possession favorise l'équipe B. Le jeu reprend-il par une remise en jeu de l'équipe B conformément à la possession en alternance?

Non. Si une double faute se produit alors qu'une équipe est en contrôle du ballon, une remise en jeu est accordée à cette équipe au point le plus rapproché de l'infraction.

35-4 L'équipe B contrôle le ballon en zone avant, près de la ligne médiane. Une bagarre éclate entre les joueurs A5 et B5 dans la zone réservée sous le panier de l'équipe A. L'officiel siffle une double faute et expulse les deux joueurs. Le jeu doit-il reprendre en zone avant de l'équipe B près de la ligne médiane où se trouvait le ballon au moment de l'infraction?

Non. La remise en jeu se fait à l'endroit le plus près de l'infraction et non près de l'endroit où se trouvait le ballon.

35-5 A1 et B1 commettent une double faute. La faute de B1 est jugée antisportive. Des lancers francs seront-ils accordés à A1?

Non. Aucun lancer franc n'est accordé lors d'une double faute.

ARTICLE 36 Faute antisportive

- 36-1 A1 commet une faute technique en 1re période. Dans la 4e période, A1 commet une faute antisportive. Selon la règle, A1 doit-il être disqualifié?**
Non.
- 36-2 Avec 1:23 à jouer dans la 4e période, le ballon est dans les mains de l'officiel qui est sur le point de remettre le ballon à A3 pour une remise en jeu. B5 fait un contact sur A2. L'arbitre siffle une faute antisportive sur B5. Est-ce correct?**
Oui
- 36-3 Avec 1:03 à jouer dans la dernière période, A3 relâche le ballon lors de sa remise en jeu. Puis, B3 contacte A4. L'officiel siffle une faute sur B3. Cette faute doit-elle nécessairement être jugée comme antisportive?**
Non. (Interprétations, Énoncé 2)
- 36-4 Pendant que A1 dribble, A3 commet une faute antisportive sur B3. Accordera-t-on 2 lancers francs à B3 suivis d'une remise en jeu de l'équipe B à la ligne médiane, côté opposé à la table?**
Oui.
- 36-5 Lors d'une contre-attaque, A1 dribble sans aucun défenseur entre lui et le panier. B2 contacte A1 par derrière. L'officiel devrait-il juger la faute de B2 antisportive?**
Oui
- 36-6 A2 se voit décerner une deuxième faute antisportive dans la rencontre. A2 peut-il rester au banc d'équipe pour le reste de la rencontre?**
Oui. Selon la règle, un joueur disqualifié devrait se retirer au vestiaire ou quitter le bâtiment. Toutefois, à certains niveaux de jeu où une supervision est requise, il n'est souvent pas possible de l'assurer hors de l'enceinte du gymnase. Par conséquent, un joueur peut rester au banc de son équipe en autant que cela ne cause pas de perturbation. (Interprétation canadienne, voir le cas 37-2)
- 36-7 Près de la mi-terrain, B1 tape le ballon hors du contrôle du dribbleur A1. Alors que le ballon bondit à distance, A1 contacte immédiatement B1 avec son coude pour l'empêcher de poursuivre le ballon. Cette faute doit-elle être jugée antisportive?**
Oui. A1 ne tente pas légitimement de jouer le ballon.

ARTICLE 37 Faute disqualifiante

37-1 A1 commet sa 2e faute antisportive de la rencontre. Doit-il être disqualifié?

Oui.

37-2 Un joueur disqualifié doit-il se retirer au vestiaire ou quitter le bâtiment?

Selon la règle, oui. Toutefois, au Canada, à certains niveaux de jeu où une supervision est requise, il n'est souvent pas possible de l'assurer hors de l'enceinte du gymnase. Par conséquent, un joueur peut rester au banc de son équipe en autant que cela ne cause pas de perturbation. (Voir le cas 36-6)

37-3 A5 commet sa 5e faute et doit quitter la rencontre. Une 5e faute est-elle considérée disqualifiante?

Non. A1 n'est pas disqualifié, mais il a seulement perdu le droit de participer au reste de la rencontre.

ARTICLE 38 Faute technique

- 38-1 Une faute technique est décernée à A1. B7 remplace B1. B7 est désigné pour tenter les lancers francs, mais l'officiel indique qu'un des cinq joueurs présents sur le terrain au moment de la faute doit tenter les lancers francs. L'officiel a-t-il raison?
Non. N'importe quel joueur de l'équipe B peut être désigné pour tenter les lancers francs.**
- 38-2 Durant l'intervalle entre la 1re et la 2e période, B6 s'adresse impoliment à un officiel. Une faute technique doit-elle être imputée à l'entraîneur B?
Non. Les fautes commises par les joueurs durant les intervalles de jeu sont des fautes techniques imputées aux joueurs concernés. Ces fautes comptent dans le total des fautes de joueur et dans celui de l'équipe pour la période suivante. (Voir aussi le cas 41-4)**
- 38-3 B5 commet une faute disqualifiante qui n'implique pas un contact avec un adversaire. N'importe quel joueur de l'équipe A peut-il tenter les lancers francs?
Oui**
- 38-4 A4 commet sa 5e faute, mais n'est pas été avisé qu'il ne peut plus participer. A4 reste au jeu et, un peu plus tard, une faute est commise sur lui alors qu'il tente un tir au panier. On découvre alors que A4 n'aurait pas dû continuer à jouer. A4 tentera-t-il les lancers francs auxquels il a droit, avant de quitter le jeu?
Non. A4 doit quitter le jeu immédiatement. Aucune sanction n'est imposée. C'est le remplaçant de A4 qui devra tenter les lancers francs.**
- 38-5 Le joueur A1 commet une faute technique. Cette faute compte-t-elle dans le total des fautes d'équipe?
Oui**
- 38-6 B2 tape fortement des mains près de A1 qui est dans l'action de tirer au panier. Le tir est raté. Une faute technique doit-elle être imputée à B2?
Oui**
- 38-7 Après le signal annonçant la fin de la 4e période, la marque est égale et la flèche de possession favorise l'équipe A. A1 se mérite une faute technique. Après les lancers francs accordés à l'équipe B, la prolongation commencera-t-elle par une remise en jeu de l'équipe A?
Non. Après les lancers francs tentés par l'équipe B, la période commencera par une remise en jeu par l'équipe B à la ligne médiane.**
- 38-8 A1 récupère un rebond. A1 balance ensuite les coudes avec excès et (a) fait contact avec un défenseur, (b) ne fait pas contact avec un défenseur. Quelle est la décision?
En (a), faute de A1 (en contrôle d'équipe, antisportive ou disqualifiante selon la sévérité du contact). En (b), faute technique de A1.**

- 38-9** Au cours de la 1re demie, l'équipe A a été avisée qu'elle retardait indument le jeu à la fin des temps morts. En 2e demie, l'équipe A met à nouveau trop de temps à revenir au jeu à la fin d'un temps mort. Un temps mort additionnel doit-il être imputé à l'équipe A?
Non. Une faute technique peut être imputée à l'entraîneur A pour empêcher de reprendre promptement le jeu.
- 38-10** A10 est admis au jeu en remplacement de A1. A1 qui n'a pas encore quitté la surface de jeu s'adresse impoliment à un officiel. Une faute technique est décernée. Cette faute comptera-t-elle dans le total des fautes de l'équipe A dans la période?
Non. Dès que A10 est admis au jeu, A1 devient un remplaçant. La faute technique est imputée à l'entraîneur A et ne compte pas dans le total des fautes d'équipe. (Voir aussi l'article 4)
- 38-11** Au cours de l'échauffement d'avant-match, une faute technique est imputée à A3. Après les lancers francs, une remise en jeu sera-t-elle accordée à l'équipe B à la mi-terrain?
Non. La rencontre commence toujours par un entre-deux.
- 38-12** Une faute pour pousser un adversaire juste avant l'entre-deux est-elle une faute technique ou une faute antisportive?
C'est une faute technique. Toutes les fautes commises durant les intervalles de jeu sont des fautes techniques. (Interprétation de FIBA)
- 38-13** A1 se voit décerner une 2e faute technique durant la rencontre. Selon la règle, doit-il être disqualifié?
Non. La disqualification automatique pour une 2e faute technique ne s'applique qu'à l'entraîneur.

ARTICLE 39 Bagarre

39-1 Le joueur A3 prend part à une bagarre. L'officiel impute une faute disqualifiante à A3. Une faute technique doit-elle être imputée à l'entraîneur A?

Non. La règle de la bagarre ne s'applique qu'au personnel au banc d'équipe. Si des joueurs se battent, ils s'exposent à des fautes disqualifiantes pour lesquelles ils sont les seuls pénalisés.

39-2 Durant une bagarre, l'entraîneur adjoint peut-il quitter le banc pour aider à rétablir l'ordre?

Oui

39-3 Au cours d'une bagarre, les remplaçants B10 et B11 quittent le banc pour aider à rétablir l'ordre. Est-ce légal?

Non. B10 et B11 doivent être disqualifiés et une faute technique imputée à l'entraîneur B.

ARTICLE 40 Cinq fautes de joueur

40-1 Au cours de l'intervalle de jeu entre la 1^{re} et la 2^e période, A10, qui n'a pas encore joué, se mérite une faute technique. Cette faute compte-t-elle dans le total des fautes menant à la sanction de fautes d'équipe pour la période suivante et comme l'une des cinq fautes qui forceraient A10 à quitter la rencontre?

Oui (Voir aussi l'article 41)

40-2 A5 commet sa 5^e faute et il est avisé de quitter la rencontre. L'entraîneur A peut-il appeler ses joueurs près du banc pour leur donner des directives?

La règle veut qu'un joueur devant quitter la rencontre soit remplacé dans les 30 secondes. Normalement, les entraîneurs délèguent rapidement un remplaçant, mais il arrive qu'ils prennent un peu de temps avant de le faire. Il n'y a rien dans les règles qui empêchent les joueurs de s'approcher du banc d'équipe et de recevoir des directives de la part de l'entraîneur. Ils doivent cependant rester sur la surface de jeu. Dès qu'un remplaçant se présente, le jeu doit reprendre immédiatement. Après quelques secondes, un officiel devrait aller près du banc et rappeler à l'entraîneur de déléguer un remplaçant. Certains entraîneurs peuvent répliquer qu'ils ont 30 secondes pour le faire. Une réponse pourrait être: "En effet. Les 30 secondes sont presque terminées et il faut reprendre le jeu. Merci."

ARTICLE 41 Sanction de fautes d'équipe

- 41-1** Alors que A3 tient le ballon hors des limites du terrain pour une remise en jeu, A4 commet une faute sur B4. C'est la 5e faute d'équipe dans la période. L'officiel doit-il accorder 2 lancers francs à B4?
Non. Il s'agit d'une faute par un joueur de l'équipe en contrôle. (Voir aussi l'article 14)
- 41-2** À l'égard de la sanction pour les fautes d'équipe, la prolongation est-elle la continuation de la 4e période?
Oui
- 41-3** La remise en jeu de A4 vers A5 est déviée par B4. En tentant de récupérer le ballon, A5 pousse B5. C'est la 5e faute de l'équipe A en période. Accorde-t-on 2 lancers francs à B5?
Non. L'équipe A est encore en contrôle du ballon. (Voir aussi l'article 14)
- 41-4** Au cours de l'intervalle entre la 1re et la 2e période, B10 s'adresse impoliment à un officiel. Une faute technique doit-elle être imputée à l'entraîneur B?
Non. La faute technique est imputée à B10. Elle compte dans son total de fautes et dans celui de son équipe en vue de la 2e période. (Voir aussi l'article 4 et le cas 38-2)
- 41-5** Au début d'une prolongation, B1 commet une faute sur le dribbleur A1. L'équipe B a cumulé 6 fautes de joueurs dans la 4e période. Accorde-t-on 2 lancers francs à A1?
Oui. Toutes les fautes d'équipe commises en prolongation sont considérées comme se produisant dans la 4e période.

ARTICLE 42 Situations spéciales

- 42-1 A2 commet une faute antisportive sur B2. Puis, A4 et B4 commettent chacun une faute technique. Les sanctions pour les fautes techniques de A4 et B4 s'annulent-elles?**
Non. Les trois sanctions sont de gravités égales (2 lancers plus possession). Les sanctions de gravités égales s'annulent dans l'ordre selon lequel les fautes ont été commises. Dans le cas présent, la sanction pour la faute antisportive de A2 s'annule avec la sanction pour la faute technique de B4. La sanction qui reste est celle pour la faute technique de A4. Sanction: 2 lancers francs par n'importe quel joueur de l'équipe B suivis d'une remise en jeu à la ligne médiane par l'équipe B.
- 42-2 B4 commet une faute antisportive sur A4 qui tente un tir de 3 points. Le tir est réussi. Ensuite, A4 commet une faute technique. L'officiel accorde le panier. Doit-il annuler les sanctions et accorder une remise en jeu à l'équipe B derrière sa ligne de fond?**
Non. Les sanctions n'ont pas la même gravité. A4 a droit à 1 lancer franc suivi de la possession. L'équipe B a droit à 2 lancers francs plus la possession. Un lancer franc est accordé à A4 sans alignement. Ensuite, 2 lancers francs sont accordés à n'importe quel joueur de l'équipe B suivis d'une remise en jeu de l'équipe B à la ligne médiane.
- 42-3 B4 commet une faute antisportive sur le dribbleur A5. Avant que le ballon soit en jeu pour le 1er lancer franc de A5, A4 commet une faute technique. Les officiels statuent que les deux sanction sont de gravité égale. La flèche de possession favorise l'équipe B. Le jeu doit-il reprendre par une remise en jeu de l'équipe A?**
Oui. Au moment de la 1re infraction, l'équipe A était en contrôle du ballon. Après l'annulation, s'il ne reste aucune sanction à administrer, l'équipe qui avait le contrôle du ballon se voit accorder une remise en jeu à l'endroit le plus rapproché de la 1re infraction.
- 42-4 On accorde 2 lancers francs à A3 plus possession à l'équipe A, suite à une faute antisportive de B5. L'officiel remet le ballon à A3 pour son 1er lancer franc et, avant que A3 relâche le ballon, une faute technique est décernée à A4. Les sanctions doivent-elles s'annuler?**
Non. Une fois l'administration d'une sanction commencée, elle ne peut plus servir à une annulation.
- 42-5 A4 saute et tente un tir de 2 points. Alors que le ballon est en l'air, le signal des 24 secondes retentit. Après le signal, mais avant que A4 ne retombe au sol, B4 commet une faute antisportive sur A4. Le ballon ne touche pas l'anneau. Doit-on accorder 2 lancers francs à A4 suivis d'une remise en jeu de l'équipe A à la mi-terrain?**
Oui. S'il s'était agi d'une faute "normale", elle aurait été ignorée et il y aurait eu violation des 24 secondes par l'équipe A. Toutefois, une faute antisportive ne peut être ignorée.
- 42-6 B5 commet une faute antisportive sur A5. Puis, l'entraîneur A et l'entraîneur B se méritent chacun une faute technique. Les sanctions pour les fautes techniques s'annulent-elles?**
Non. (Voir le cas 42-1)

42-7 Deux lancers francs sont accordés à A4. A4 réussit le 1er lancer franc. Avant que le ballon soit remis à A4 pour le 2e lancer franc, l'entraîneur A se mérite une faute technique. Les officiels administrent le 2e lancer franc de A4 sans alignement, puis 2 lancers francs sont accordés à l'équipe B suivis d'une remise en jeu de l'équipe B à la mi-terrain. Est-ce correct?

Oui

42-8 A4 commet une violation des 3 secondes. Alors que le ballon est mort, B4 commet une faute antisportive. Une faute technique est ensuite décernée à l'entraîneur A. Les officiels annulent les sanctions. Le jeu doit-il reprendre par une remise en jeu de l'équipe B?

Oui. L'équipe B avait droit à une remise en jeu suite à la violation de A4. Après l'annulation, si aucune sanction ne subsiste, l'équipe qui avait droit au ballon se voit accorder une remise en jeu à l'endroit le plus près de la 1re infraction.

ARTICLE 43 Lancers francs

43-1 Le dernier lancer franc de A2 ne touche pas l'anneau et n'entre pas dans le panier. Le jeu reprend-il par une remise en jeu de l'équipe B au prolongement de la ligne des lancers francs?

Oui. Il s'agit d'une violation par le lanceur. Une remise en jeu est accordée à l'équipe adverse au prolongement de la ligne des lancers francs.

43-2 B3 commet une faute antisportive sur A3 qui est blessé. A6 remplace A3. Les lancers francs peuvent-ils être tentés par n'importe quel joueur qui était sur le terrain au moment de la blessure de A3?

Non. Les lancers francs doivent être tentés par A6 qui a remplacé A3.

43-3 Lors d'un dernier lancer franc sans que le lanceur ne soit déconcentré, une violation du lanceur a-t-elle préséance sur une violation commise par un adversaire?

Non. Cette disposition a été retirée des règles. S'il y a violation par le lanceur et par un adversaire, cela provoque une situation d'entre-deux.

43-4 Aucun joueur de l'équipe B n'occupe la 1re place de rebond lors du dernier lancer franc de A1. A1 rate son lancer franc. Doit-on accorder un lancer de remplacement à A1?

Non. Il n'y a aucune obligation de l'une ou l'autre équipe d'occuper les places de rebond auxquelles elles ont droit.

43-5 Lors d'un dernier lancer franc de A1, A2 entre dans le couloir depuis sa place de rebond avant que A1 ne relâche le ballon. Le tir de A1 est réussi. Le lancer franc doit-il être annulé?

Non. Si un lancer franc est réussi et que le lanceur ne commet pas de violation, le lancer compte et toutes les autres violations sont ignorées.

43-6 A1 tient le ballon pour son dernier lancer franc. A2 entre trop tôt dans le couloir. Le tir est raté. La remise en jeu de l'équipe B aura-t-elle lieu au prolongement de la ligne des lancers francs?

Oui

43-7 A4 tient le ballon pour son dernier lancer franc. B4 qui occupe une place de rebond feint d'entrer dans le couloir avant que le ballon soit relâché. A5 réagit à la feinte et entre trop tôt dans le couloir. A4 rate le lancer franc. Doit-on accorder un lancer de remplacement à A4?

Non. Une feinte par un joueur d'entrer trop tôt dans le couloir ne constitue pas une violation. La violation est celle de A5 pour être entré trop tôt. Une remise en jeu est accordée à l'équipe B au prolongement de la ligne des lancers francs.

ARTICLE 44 Erreurs rectifiables

- 44-1** Une remise en jeu est accordée à l'équipe A au lieu des 2 lancers francs auxquels A1 a droit. L'équipe A remet le ballon en jeu et marque un panier. Avant que le ballon soit à nouveau vivant, l'erreur est découverte. L'erreur sera-t-elle rectifiée?
Non. Si la même équipe marque un panier après avoir bénéficié par erreur d'une remise en jeu au lieu de lancers francs mérités, il ne sera pas tenu compte de l'erreur.
- 44-2** Deux lancers francs sont accordés à A4. C'est A5 qui se présente à la ligne des lancers francs pour tenter les lancers. Le 1er lancer franc est réussi. L'erreur est alors découverte. L'officiel doit-il annuler le lancer, ne pas accorder de lancer à A4 et accorder une remise en jeu à l'équipe B au prolongement de la ligne des lancers francs?
Oui. C'est la procédure décrite dans la règle pour avoir permis à un joueur non bénéficiaire de tenter des lancers francs.
- 44-3** Les officiels n'accordent pas par erreur les 2 lancers francs auxquels A4 a droit. L'équipe A complète la remise en jeu. B1 intercepte une passe de A1 à A2, dribble et marque un panier. L'erreur est découverte à ce moment. Sera-t-elle corrigée?
Oui. On accorde 2 lancers francs à A4 sans alignement. Après les lancers francs, l'équipe A se voit accorder une remise en jeu derrière sa ligne de fond comme résultat du panier marqué par B1.
- 44-4** Au cours de l'intervalle de la mi-temps, on découvre qu'un panier de 3 points de l'équipe A en 1re période a été enregistré par erreur comme un panier de 2 points. L'arbitre doit-il indiquer au marqueur de faire la correction à ce moment?
Oui. Il ne s'agit pas d'une erreur rectifiable au sens de l'article 44 qui prévoit un délai pour qu'une erreur soit rectifiable. Il s'agit d'une erreur cléricale qui peut être rectifiée à n'importe quel moment avant que l'arbitre signe la feuille de marque.

ARTICLE 45 Arbitres, officiels de la table et commissaire

45-1 S'il y a un commissaire présent à la table de marque, selon la règle, a-t-il l'autorité d'annuler une décision rendue par l'arbitre?

Non. L'arbitre a le pouvoir final de décision sur tout ce qui survient durant la rencontre.

ARTICLE 46 L'arbitre: fonctions et pouvoirs

46-1 Selon la règle, est-il permis à l'arbitre d'approuver et d'utiliser l'équipement technique pour décider si, lors du dernier tir à la fin d'une période, le ballon a quitté les mains du tireur pendant le temps de jeu?

Oui.

46-2 Le ballon de jeu doit-il être un ballon usagé?

Oui

ARTICLE 47 Les arbitres: moment et lieu des décisions

47-1 Selon la règle, quels sont les principes de base dont les arbitres doivent tenir compte dans leurs décisions à l'égard du contact personnel entre les joueurs et des violations?

Il y a quatre principes fondamentaux dont il faut tenir compte:

- **l'esprit et l'intention des règles et le besoin d'assurer l'intégrité de la rencontre**
- **constance ans l'application du concept "avantage/désavantage" afin de ne pas interrompre inutilement le déroulement du jeu**
- **constance dans l'utilisation du bon sens**
- **constance dans le maintien d'un équilibre entre le contrôle du jeu et la préservation de la fluidité du jeu**

47-2 A1 s'adresse impoliment à un officiel après que le signal annonçant la fin de la 4e période ait retenti. La marque est de 76-70 en faveur de l'équipe B. Une faute technique doit-elle être imputée à A1?

Non. La rencontre est terminée. L'arbitre est responsable de noter la conduite non sportive de A1 à l'endos de la feuille de marque.

ARTICLE 48 Marqueur et aide marqueur: fonctions

48-1 Le marqueur est-il responsable de la flèche de possession en alternance?

Oui.

48-2 Y a-t-il une limite de temps pour rectifier une erreur d'enregistrement du marqueur?

Toute erreur d'enregistrement du marqueur doit être corrigée avant que l'arbitre signe la feuille de marque à la fin de la rencontre.

ARTICLE 49 Chronométrateur: fonctions

49-1 L'équipe A marque un panier avec 2:02 à jouer à la 4e période. Le ballon roule au sol. Le chronométrateur doit-il arrêter le chronomètre de jeu lorsqu'il atteint 2:00 minutes?

Non. Le chronomètre de jeu s'arrête lorsqu'un panier est marqué dans les deux dernières minutes de la 4e période ou d'une prolongation.

49-2 B1 commet une violation des 3 secondes. La remise en jeu de A1 depuis la ligne de fond derrière son panier frappe directement un officiel qui se trouve sur la surface de jeu et le ballon bondit sur le plancher. Le chronomètre de jeu doit-il démarrer à ce moment?

Non. Le ballon doit toucher un joueur sur le terrain de jeu.

ARTICLE 50 Opérateur des 24 secondes: fonctions

- 50-1** A5 relâche un tir au panier. Le ballon rate l'anneau et A2 et B2 s'emparent simultanément du ballon avant qu'une équipe en prenne le contrôle. Un entre-deux est décrété. La flèche de possession favorise l'équipe A. L'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 24 secondes?
Non. L'appareil des 24 secondes ne sera pas remis à 24 secondes lorsque l'équipe qui avait le contrôle bénéficie d'une remise en jeu suite à une situation d'entre-deux.
- 50-2** Alors que l'équipe A contrôle le ballon en zone arrière, B4 se blesse et le jeu est interrompu. À la reprise, l'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 24 secondes?
Oui.
- 50-3** Alors que l'équipe A contrôle le ballon en zone avant, B4 se blesse et le jeu est interrompu. À la reprise, l'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 24 secondes?
Non. Si l'appareil des 24 secondes affiche 14 secondes ou plus, il reste tel quel. Si le temps affiché est de 13 secondes ou moins, l'appareil est remis à 14 secondes.
- 50-4** A4 et B4 commettent une double faute alors que l'équipe B est en contrôle du ballon. L'appareil des 24 secondes est-il remis à 24 secondes?
Non. L'appareil des 24 secondes ne sera pas remis à 24 secondes lorsque l'équipe qui avait le contrôle bénéficie d'une remise en jeu suite à une double faute.
- 50-5** L'équipe A effectue une remise en jeu derrière la ligne de fond en zone arrière. Le ballon est toujours en zone arrière lorsqu'un officiel s'aperçoit que l'appareil des 24 secondes n'a pas démarré. L'officiel interrompt le jeu. À la reprise par une remise en jeu de l'équipe A à l'endroit le plus près du point où le jeu a été interrompu, l'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 24 secondes?
Oui. (Voir aussi le cas 28-6)
- 50-6** L'équipe A contrôle le ballon en zone avant avec 3 secondes affichées à l'appareil des 24 secondes. Une faute technique est imputée à l'entraîneur B suivie d'une faute technique à l'entraîneur A. Après l'annulation des sanctions d'une même gravité, le jeu reprend par une remise en jeu de l'équipe A. L'appareil des 24 secondes doit-il afficher encore 3 secondes?
Oui. Le temps affiché à l'appareil des 24 secondes restera le même lorsque l'équipe qui avait le contrôle bénéficie d'une remise en jeu suite à l'annulation de sanctions égales à l'encontre des deux équipes.
- 50-7** Près du panier de l'équipe B, A2 tente une passe à A4, mais le ballon est dévié par B1. Le ballon frappe l'anneau du panier de l'équipe B. L'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 24 secondes?
Oui. L'appareil des 24 secondes est remis à 24 secondes lorsque le ballon touche l'anneau du panier adverse (sauf s'il se coince entre le panier et le panneau ou s'il touche l'anneau directement lors d'une remise en jeu).

- 50-8** Avec 3 secondes affichées à l'appareil des 24 secondes, A2 tente une passe à A3 en zone avant de l'équipe A. Durant la passe, B1 commet une faute sur A2 et le ballon est dévié par B2 et (a) touche l'anneau, (b) entre dans le panier. De quelle façon le jeu reprend-il?
- En (a), si en situation de 5 fautes d'équipe, 2 lancers francs sont accordés à A2. Si l'on n'est pas en situation de 5 fautes d'équipe, une remise en jeu est accordée à l'équipe A et l'appareil des 24 secondes est remis à 14 secondes. En (b), le panier ne compte pas, car le ballon est devenu mort vu qu'il n'était pas en l'air suite à un tir. Le jeu reprend de la même façon qu'en (a).
- 50-9** Au cours des 2 dernières minutes de la 4e période, A1 dribble en zone arrière lorsque B1 dévie le ballon hors des limites du terrain. L'équipe A obtient un temps mort. L'appareil des 24 secondes doit-il être remis à 24 secondes?
- Non. L'appareil des 24 secondes doit s'arrêter, mais le même temps qui restait sera affiché au moment de la reprise, car, lorsque l'équipe qui avait le contrôle bénéficie d'une remise en jeu à cause d'un ballon sorti des limites du terrain, l'appareil des 24 secondes ne doit pas être remis.
- 50-10** Avec 18 secondes affichées à l'appareil des 24 secondes, B1, en zone arrière de l'équipe A, frappe délibérément du pied une passe de A1 vers A2. L'appareil des 24 secondes doit-il rester à 18 secondes?
- Non. L'équipe A qui avait contrôle du ballon a droit à une remise en jeu en zone arrière à cause d'une violation de l'équipe B. L'appareil sera remis à 24 secondes.
- 50-11** A1 reçoit une passe et tient le ballon lorsque le signal des 24 secondes retentit par erreur. Le ballon est-il toujours vivant?
- Oui. Un officiel doit siffler pour que le ballon devienne mort lorsque le signal des 24 secondes retentit par erreur.
- 50-12** Avec 15 secondes à l'appareil des 24 secondes, A5 tente un tir au panier. Le ballon se coince entre l'anneau et le panneau. La flèche de possession favorise l'équipe B. Le chronomètre des 24 secondes doit-il être remis à 24 secondes?
- Oui. Il s'agit d'une situation d'entre deux et d'un nouveau contrôle pour l'équipe B. (Voir aussi l'article 12)
- 50-13** Avec moins de 2 minutes à jouer en 4e période, A4 dribble depuis 6 secondes en zone arrière lorsque B4 tape le ballon hors des limites du terrain. L'équipe A prend un temps mort. Le chronomètre des 24 secondes sera-t-il remis à 24 secondes?
- Non. Lorsque l'équipe qui avait le contrôle bénéficie d'une remise en jeu à cause d'un ballon sorti des limites du terrain, l'appareil des 24 secondes ne doit pas être remis. (Voir aussi l'article 29)
- 50-14** Le tir de A4 rate l'anneau. Le ballon est saisi simultanément par B3 et A1. La flèche de possession favorise l'équipe A. L'appareil des 24 secondes doit-il être remis à 24 secondes?
- Non. L'appareil des 24 secondes ne sera pas remis à 24 secondes lorsque l'équipe qui avait le contrôle bénéficie d'une remise en jeu suite à une situation d'entre-deux.

- 50-15** Avec 3 secondes à l'appareil des 24 secondes, la remise en jeu de A4 est déviée par B4. Le chronomètre de jeu démarre et le ballon bondit librement sur le terrain. L'appareil des 24 secondes décompte les 3 secondes jusqu'à 0 et le signal retentit. L'équipe A a-t-elle commis une violation des 24 secondes?
Oui. Lors d'une remise en jeu, l'appareil des 24 secondes démarre dès que le ballon touche un joueur sur la surface de jeu.
- 50-16** L'équipe A contrôle le ballon en zone avant. B1 frappe délibérément le ballon du pied. L'appareil des 24 secondes affiche 13 secondes. L'appareil sera-t-il remis à 14 secondes?
Oui (Voir aussi Interprétations, Article 29, Énoncé 4, Exemple 6)
- 50-17** Alors que A1 dribble en zone arrière, l'entraîneur B se mérite une faute technique. Après les lancers francs, lors de la remise en jeu par l'équipe A, l'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 24 secondes?
Oui
- 50-18** Lors d'un tir de A5, le ballon se coince entre l'anneau et le panneau. La flèche de possession favorise l'équipe A. L'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 24 secondes?
Non. L'appareil des 24 secondes sera remis à 24 secondes lorsque le ballon touche l'anneau (sauf si le ballon se coince entre l'anneau et le panneau).
- 50-19** Alors que l'équipe A contrôle le ballon, A4 se blesse et le jeu est interrompu. À la reprise, l'appareil des 24 secondes doit-il être remis à 24 secondes?
Non. L'appareil des 24 secondes ne sera pas remis lorsque l'équipe qui avait le contrôle du ballon bénéficie d'une remise en jeu suite à une blessure d'un joueur de cette même équipe.
- 50-20** L'équipe A marque un panier avec 12 secondes affichées à l'appareil des 24 secondes. L'équipe B fait la remise en jeu et (a) le ballon est toujours en zone arrière, (b) a été amené en zone avant, lorsque les officiels remarquent que l'appareil des 24 secondes n'a pas été remis et affiche 3 secondes. Qu'arrive-t-il à l'appareil des 24 secondes?
En (a), remise en jeu de l'équipe B avec l'appareil remis à 24 secondes. En (b), les officiels peuvent conclure que 9 secondes se sont écoulées. Vu que le ballon est en zone avant, l'appareil des 24 secondes sera remis à 15 secondes (qui est le temps que l'appareil aurait dû afficher s'il avait été remis correctement après le panier de l'équipe A).